



Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT)

Institut de Recherche Stratégique (IRS)

**En collaboration avec Rafah, association mauritanienne d'assistance
aux détenus**

ETUDE

***Risques et facteurs de radicalisation carcérale en Afrique de
l'Ouest : Burkina Faso, Niger et Côte d'Ivoire***

**Sous la coordination de : Docteur *Lassina Diarra*, Directeur de l'IRS, *Jean
Luc Martineau*, Directeur-adjoint, *Abdel Nasser Ould Ethmane Elyessa*,
chercheur associé**

Mai 2025

contact@irs-ailct.org

Remerciements

- **A l'Etat d'Australie** dont le financement de la présente étude, permet, à l'AILCT, d'aborder un sujet peu traité par la recherche en Afrique, en dépit de sa contribution au contreterrorisme global.
- **Aux innombrables petites mains du terrain** – gardes pénitentiaires, policiers, gendarmes, magistrats, témoins individuels, parents de détenus – grâce auxquels furent contournés bien des obstacles et palliée, malgré les délais étroits, la défection d'universitaires et de fonctionnaires à cause de la sensibilité accrue du sujet, dans un contexte de tensions régionales.



Prison de haute sécurité de Koutoukalé, source Agence France presse (Afp 2016) reprise par Radio France internationale (Rfi), juillet 2024

Résumé

Le document analyse les risques et facteurs de radicalisation dans les prisons du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Niger, durant la période de 2021 à 2024. La recherche ne concerne que des sujets de sexe masculin. L'extrémisme carcéral constitue un défi majeur à la sécurité de l'Afrique de l'Ouest, enjeu exacerbé par les conditions de détention et l'influence des groupes terroristes à l'intérieur et à partir de l'espace de confinement.

La surpopulation, le faible degré de cloisonnement, les conditions de détention inhumaines et l'absence de programmes de réinsertion favorisent la radicalisation. Les détenus sont souvent soumis à des traitements dégradants, renforçant leur résolution à combattre, dès qu'ils recouvrent la liberté. Entretemps, la période de réclusion leur sert de stage de raffermissement moral, d'autant que le prosélytisme, en prison, n'est ni encadré ni même surveillé.

Les politiques carcérales des États étudiés trahissent un niveau élevé d'inadaptation au public-cible. Les établissements manquent de ressources et de personnel formé, facilitant la propagation, en leur sein, du credo de la guerre sainte. Les détenus radicalisés utilisent des stratégies de persuasion puis de recrutement en vue d'attirer de nouveaux adeptes parmi les autres prisonniers et les gardes pénitentiaires. Par-delà les murs et la logique de l'enfermement, une approche globale du constat et des solutions s'impose. Comme au dehors, la reproduction de l'extrémisme croît, pendant la captivité, selon une courbe ascendante. Les années à venir vont en révéler l'intensité, partout sur le Continent, à mesure que se poursuivra l'extension irrépressible du jihadisme.

Au titre des recommandations, afin de mieux agir contre la radicalisation en prison, cinq perspectives se dégagent :

1. Réduire la surpopulation carcérale et améliorer les conditions de vie des détenus.
2. Former le personnel à la détection des signes de radicalisation et à la gestion des détenus radicalisés.
3. Mettre en place des programmes de déradicalisation basés sur des approches par la psychologie et la religion.
4. Assurer un suivi des ex-détenus pour faciliter leur réinsertion sociale et, ainsi, anticiper la récidive.
5. Renforcer la coopération entre les services pénitentiaires, les forces de sécurité et les organisations de la société civile, en vue, d'imaginer, ensemble et à la lumière de l'expérience carcérale, des méthodes de discours alternatif et d'accompagnement post-libération.

Sommaire

Introduction	1
I - LA DYNAMIQUE DE LA RADICALISATION DANS LES PRISONS EN AFRIQUE DE L'OUEST	7
II - UN ESPACE D'INTERACTION AVEC LES ACTEURS TERRORISTES.....	22
1. Adhésion à l'idéologie et soutien aux, combattants, à partir de la prison.....	22
III - LES POLITIQUES CARCERALES FACE A LA MENACE JIHADISTE	25
III-LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN DETENTION	29
CONCLUSION – RECOMMANDATIONS.....	52
BIBLIOGRAPHIE-REFERENCES.....	54
ANNEXE RECAPITULATIF.....	56

Introduction

La fin du XXème siècle consacre l'émergence puis la prolifération de violences de basse intensité, de nature intraétatique. Parmi celles-ci, figure le terrorisme islamiste qui, par son essence religieuse, se distingue des autres formes d'insurrection et d'action subversive contre les modèles sociaux et républicains. Après le succès du jihad taliban en Afghanistan, l'internationale terroriste s'est enracinée, par touches successives, dans le Sahel, via l'Algérie, pays confronté durant les années 1990, à un projet de théocratie, fortement ancré au sein de la population. L'essor de la violence insurrectionnelle qui s'étendra au sud du Sahara, procède de cette origine, comme une lente germination.

Le 25 décembre 2007 naît, officiellement, Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi), succursale de la maison mère, qui déborde le territoire algérien et dispute la souveraineté territoriale du Mali, du Niger et de la Mauritanie, au moyen d'attaques asymétriques, jusqu'après 2010, croisant, parfois et au titre d'alliances ponctuelles, la trajectoire de mouvements sécessionnistes. La résurgence de la rébellion touarègue, après la chute de Mouammar Kadhafi, dès août 2011, servira même de déclencheur fortuit au jihadisme du sud du Sahara.

Depuis lors, le terrorisme développe des métastases, se métamorphose et s'impose, de plus en plus, comme l'acteur majeur, si ce n'est le quasi-monopole de la conflictualité infra-étatique¹. En dépit des dispositifs de guerre et de coercition, nationaux ou coalisés, les terroristes élargissent, sans cesse, leur emprise sur la société, actionnant, de manière concomitante, le conditionnement mental des populations et une aptitude exceptionnelle à récupérer les frustrations et mécontentements, parmi les groupes économiquement vulnérables, sous-gouvernés ou exclus de la dynamique de régulation du pouvoir d'Etat, sur fond de

¹ A la faveur d'une réunion de haut niveau, tenue, le 25 janvier 2025, au siège des Nations unies à New York, Amina Mohamed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation, affirmait, fort à propos, que « *L'Afrique demeure l'épicentre du terrorisme mondial* », avant d'ajouter : « *À ce rythme, l'avenir de l'Afrique de l'Ouest tout entière est en jeu* », Onu Info.

clientélisme électoral, de fraudes dans les urnes et d'impunité de la corruption. Le prosélytisme salafi, comme utopie de mobilisation de l'engagement au nom du sacré et appel à l'identité ethnique des communautés en souffrance, vient, assurer, à l'ambition, les chances optimales du succès.

La courbe des violences extrémistes s'amplifie, sans trêve, sur de vastes contrées hors du bastion sahélien, désormais en direction d'une majorité d'États du Golfe de Guinée (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire). Le nouvel espace de la conquête devient, selon la quasi-totalité des experts, un enjeu de la compétition entre les deux tendances rivales du jihad que sont le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Gsim-Al-Qaida) et la branche ouest africaine de Daesh, incarnée, ici, par l'État islamique au grand Sahara (Eigs). Bien que la réalité de l'extrémisme reste insidieuse dans la plupart des pays encore à conquérir, certains, depuis 2016, sont confrontés à des attaques et à un processus d'endogénéisation de la menace qui se matérialisent par l'assaut contre des cibles militaires et civiles, en pleine ruralité. Certes, les États endurent un degré inégal de violence mais abritent, en leur sein, un prosélytisme actif, véritable bombe à retardement. Les ingrédients propices à l'enracinement de la guerre sainte n'épargnent, non plus la Sierra Léone, le Libéria et la Guinée même si aucun n'a encore vécu l'expérience du jihad offensif.

Malgré des discours rassurants sur la spécificité culturelle de tel ou tel pays, rien ne les singularise de la situation du Sahel. Tous recèlent les avatars du patrimonialisme décrit dans la science politique, comme un système de régulation sociale, en marge du droit et de l'équité affichés. Il en résulte la banalisation de pratiques de corruption, de népotisme et de prévarication, instruments du clientélisme électoral, lui-même voué à la reproduction de rapports de force de nature autoritaire. De telles récurrences, dépeintes et analysées dans le cadre de la « *politique du ventre*² », questionnent l'existence de

² Jean-François Bayart (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, p-56, 87.

l'État légal-rationnel³. En Afrique de l'Ouest, l'échec symbolique de la construction du modèle de la république sociale réhabilite la thèse marxiste de la conflictualité et du déterminisme historique.

Les ferments séculiers du projet d'Etat—nation sont en déficit croissant ou régressent, sous la pression de motivations immatérielles, pour ne pas dire métaphysiques. Des universitaires de la région - notamment Bakary Sambe du Sénégal – perçoivent finement l'actualité d'un tel défi, quand ils démontrent, exemples à l'appui, la prégnance de l'utopie messianique et la revanche de l'Ancien, comme causalités profondes de la déconstruction en cours. L'approche relativise, avec bonheur, le ronronnement ambiant de la recherche, laquelle ne retenait, là, que l'économie, le développement, les défauts de gouvernance ou, encore, des formes évolutives de criminalité.

La détermination des facteurs incitatifs ou attractifs au jihad est consubstantielle à notre sujet d'étude portant sur les risques et facteurs de radicalisation dans les prisons de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Niger. La prison est une « *cage savante et cruelle* », si l'on en croit Michel Foucault⁴. Elle représente aussi une société punitive à la périphérie de laquelle se dessinent, mijotent et s'adaptent, souvent à l'insu des gardiens, des desseins de déstabilisation de la société et des valeurs de la république, au moyen de la radicalisation religieuse, comme promesse de mieux-être ici-bas et de félicité éternelle dans l'au-delà.

A la différence des utopies révolutionnaires que l'humanité a connues durant le 20^{ème} siècle, la projection dans le post-mortem, confère, au martyr, une force de persuasion bien supérieure à la promesse d'une revanche matérielle ici-bas. Bien que cet univers de sens excelle à capter un large spectre d'insatisfactions et d'impatiences parmi la population et même s'il renferme une multitude de codes et de déclinaisons rhétoriques, il minore les facteurs rationnels, au profit de la prééminence de la doxa, d'où la pertinence du retour à Antonio Gramsci dans ses

³ Max Weber *Politique et histoire* (1995), Revue européenne des sciences sociales, n° 101.

⁴ Michel Foucault (1975), *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

développements lumineux sur le rôle de la superstructure intellectuelle⁵. Gérald Bronner, lui, parle de la légitimation morale, philosophique et religieuse du passage à la violence⁶. Comme le souligne, Pierre Conesa⁷, la radicalisation procède d'une « *adoption progressive et évolutive d'une pensée rigide, d'une vérité absolue et non négociable qui structure la vision du monde des acteurs, lesquels usent de la violence pour la faire prévaloir* ». L'on conviendra, alors, avec Farhad Khosrokhavar⁸, qu'il est inconcevable de parler de radicalisation sans l'idéologie ; autrement, elle se résume à l'effet d'une violence ordinaire, une de plus dans le cadre de la raison, du factuel, et du profane.

Le présent travail consiste à étudier les manifestations du phénomène, dans un espace a priori confiné, c'est-à-dire la prison. Son autarcie relative la différencie des instances conventionnelles de sociabilité et des supports virtuels (réseaux sociaux). Ici, l'on pense et parle en vase clos. Elle est l'unique lieu où les terroristes purgent la sanction pénale ou subissent l'abus de la rétention extrajudiciaire. La prison est une institution séculière de socialisation de criminels ayant agi contre l'ordre légitime. Ces dernières décennies, dans l'ornière de la progression du terrorisme, elle devient le périmètre d'expérimentation d'une riposte ponctuelle de l'Etat, visant à refréner, voire éradiquer la construction cognitive du credo totalitaire de la théocratie. Initialement, l'étude couvrait trois pays du Sahel central (Mali, Niger, Burkina Faso) et un du Golfe de Guinée (Côte d'Ivoire). Les changements brusques de régime dans l'espace de l'actuelle Alliance des États du Sahel (Aes), ont failli compromettre la synthèse parce que la logique de la collaboration scientifique s'est estompée au profit de la méfiance et du complotisme.

⁵ Hugues Portelli (1974), *Gramsci et la question religieuse*, Paris, Anthropos.

⁶ Gérald Bronner (2001), *Fanatisme, croyances axiologiques extrêmes et rationalité*, Paris, Presses universitaires de France (Puf).

⁷ Pierre Conesa (2015), *Quelle politique de contre-radicalisation en France*, Conférence à l'Institut d'études politiques, Paris.

⁸ Farhad Khosrokhavar (2014) *Radicalisation*, Maison des Sciences de l'Homme, coll « *Interventions* », Paris.

La sensibilité du sujet, désormais décuplée à cause des rivalités géopolitiques, explique pourquoi les administrations pénitentiaires, les polices antiterroristes et les magistrats en charge de l'instruction pénale se sont retrouvés sous la pression des autorités militaires de transition, restreignant alors le travail de recherche dans les limites d'une quasi-clandestinité. Après avoir exprimé l'empressement à signer leurs contributions, attitude somme toute louable au regard des mœurs académiques, des auteurs et informateurs identifiés se sont soudain mis à exiger l'anonymat. A l'exception de la Côte d'Ivoire (Pôle pénitentiaire d'Abidjan) où la tâche se déroulait sans incident ni censure, les autres prisons du Niger et du Burkina Faso ont été couvertes, tant bien que mal, au terme de fastidieux détours. Dans les deux pays, les interlocuteurs officiels n'ont manifesté que mauvaise volonté, suspicion ou refus de collaborer. Le chercheur sur les thématiques qui touchent à la sécurité y est perçu comme un *fouineur*, potentiellement un espion. D'une manière générale, l'étude vise à interroger et réévaluer les politiques carcérales et les facteurs de radicalisation. Si celle-ci est avérée, comment se manifeste-t-elle et par quels biais la maîtriser ? La réflexion ici déclinée a, pour objectif, de participer aux débats sur la détention de terroristes, du point de vue des orientations susceptibles d'appuyer la justesse du diagnostic et la pertinence des décisions induites. Certes, sur le sujet, la littérature abonde sous d'autres latitudes mais l'apport spécifique au Sahel se distingue encore par sa modestie. Au niveau de la méthodologie applicable en dépit des contretemps précités, l'étude convoque trois approches qui sont, à la fois, quantitative (1), qualitative (2) et théorique (3).

1. Il s'agit de la collecte de données au moyen des entretiens réalisés auprès des personnes ressources, personnel pénitentiaire, magistrats antiterroristes, détenus présumés jihadistes, agents de force de défense et de sécurité et enseignants-chercheurs, l'ensemble sur une période totale de 6 mois fractionnée en deux trimestres.

2. Ensuite, en concomitance à la démarche précédente, il fallait produire des données statistiques, permettant de mesurer le degré de récidive, selon la récurrence ou la résurgence de la radicalisation, les effets de contagion sur les autres détenus, ainsi que le niveau de formation des agents pénitentiaires, partout soumis à un risque identique.

3. Le traitement du sujet, selon le volet du terrorisme islamiste dans la théorie générale de la violence, permet de confronter les données récoltées, à l'état de la production éditoriale par les spécialistes et experts. La démarche s'inscrit au croisement de la sociologie de la conversion et de la science pénitentiaire.

Les trois approches permettent de mieux cerner l'objet d'étude, à partir d'une synthèse pluridisciplinaire qui ne sacrifie au tabou ni se risque à l'approximation. Une lecture linéaire et exclusiviste sera toujours biaisée car, in fine, la prison conjugue la condamnation morale, la privation des biens et services essentiels, la limitation de l'autonomie et la menace à l'intégrité psychologique du détenu et de ses geôliers. A chacune des restrictions, qu'elles soient légales ou d'abus, le prisonnier résiste, au nom de sa dignité et en vertu de l'instinct de survie. Il lui revient de se protéger. Pour sa santé mentale, il s'assure le secours vital de la distraction, de la consommation de substance psychotrope (drogue) et/ou du refuge dans l'idéologie qui explique tout.



Centres de détention visités dans le cadre de l'étude, source Acled

I - LA DYNAMIQUE DE LA RADICALISATION DANS LES PRISONS EN AFRIQUE DE L'OUEST

1. Germes, signes et discours

Par définition, la prison a vocation à protéger la société contre le crime en offrant, *de jure*, un cadre restreint de resocialisation. L'interaction entre des groupes d'individus, de profils et de parcours divers, est la conséquence de leur regroupement. Le lieu de rédemption des « *asociaux* » illuminés suscite et entretient, depuis près de deux décennies, l'attention des chercheurs et des pouvoirs publics, à la suite de l'apparition soudaine, dans l'écosystème sécuritaire, de la singularité du terrorisme à visée religieuse. L'appétence au martyre introduit, en l'espèce, une dimension supplémentaire qui *surlégitime* l'engagement, sert d'aiguillon constant au prosélytisme dans l'univers carcéral et exalte la récidive.

Bien entendu, le terroriste n'apparaît pas ex-nihilo, en vertu d'une génération spontanée. La confirmation de sa personnalité découle d'un processus lent, appelé radicalisation. Le conditionnement mental féconde l'esprit de l'individu et le prépare à l'exercice d'une violence d'autant moins contestable qu'elle prétend

à la sanctification par Dieu. Se posent, alors, les questions relevant, entre autres, de la matrice et des manifestations mesurables d'une telle emprise, dans l'espace confiné de la détention. L'endroit cloîtré constitue le champ d'étude, indépendamment des autres aires où le combattant raffermirait sa résolution à tuer et se faire tuer pour complaire à l'instance divine. Afin de mieux circonscrire le rapport prison-radicalisation, le concept d'école de finition, selon Harvey Wolf Kushner⁹ ne manque de pertinence. Pour le rendre opératoire, il nous faut le confronter aux leçons empiriques de l'investigation, sans éluder les dissonances et concordances entre les notions de désuétude morale et de valeur morale de combativité.

2. Processus de radicalisation en détention

Avant d'aborder en profondeur le processus de radicalisation, il y a lieu d'exposer les méthodes, les conditions et le cadre d'interpellation des individus, au grief global de terrorisme, qui ne nécessite pas forcément le passage à l'acte brutal. Selon des données recueillies, les différentes étapes du traitement coercitif constituent involontairement les premiers points de fixation de la radicalité active. A l'exception de l'Occident – où prévalent plutôt des projets d'attentat urbain - l'Afrique fait face à une insurrection jihadiste qui se concentre sur les terroirs et les érige en enjeu d'administration et de gouvernance alternatives. La menace contre l'intégrité et l'unité du territoire valide le premier réflexe d'une réaction martiale des gouvernements. Celle-ci se traduit par l'emploi des forces armées en vue de défendre l'espace de la continuité de l'Etat et, partant, d'empêcher son morcellement alors que le jihadisme ignore - plutôt élude – ce cadre de pensée et se projette dans l'horizon infini de sa lancée.

Pendant les opérations de contre-terrorisme militaire, les soldats et leurs supplétifs ne disposent, sur le terrain, des rudiments de la police judiciaire, capables de mener des interrogatoires structurés. L'implication des milices

⁹ Harvey Wolf Kushner (2002), *Lectures essentielles sur le terrorisme politique : Analyses des problèmes et perspectives pour le XXI^e siècle*, New York, Gordian Knot.

d'autodéfense en marge de la légalité, la communautarisation du conflit et la multiplication des bavures contre les civils non-belligérants exacerbent l'inimitié mutuelle et augmentent la probabilité d'une résurgence de l'esprit de corps, avec son lot de représailles et de vengeance. La très faible faculté de négociation entre les protagonistes, le déficit de facilitateurs neutres et l'extrême polarisation des acteurs du conflit conduisent, fatalement, au raidissement de la détestation réciproque, même après la capture du combattant radicalisé par les troupes régulières ou l'une des polices.

Au prétexte du moindre risque, parfois en vertu de l'anticipation, les militaires interpellent plusieurs suspects sur lesquels pèsent ou non des mobiles probants de culpabilité. Généralement, ils sont interrogés, suivant un procédé de dissuasion brute, pour leur arracher des aveux, sous la contrainte. Tenaillé entre les séquelles physiques, le traumatisme mental de l'atteinte à l'intégrité du corps et la lenteur des procédures de justice, le prévenu, surtout s'il s'avère innocent, cumule une dose concentrée de haine ; sa résolution à combattre s'en trouve ravivée.

L'absence de charges d'inculpation clairement signifiées et la surpopulation dans les prisons¹⁰ et la dureté des conditions de détention¹¹ - à la limite de la barbarie - renforcent le sentiment d'acrimonie et le désir de faire rendre gorge aux tortionnaires et à la totalité du système, peu important les degrés d'imputation. Des magistrats et des responsables pénitentiaires sollicités au titre de l'étude qualifient, d'*erreur d'appréciation*, ces modes d'accueil inaugural, L'avis négatif concerne une masse substantielle de prévenus. La chaîne judiciaire ne s'en rend compte que plusieurs mois plus tard, voire après des années de détention. Les praticiens de la justice, débordés sous une sédimentation de dossiers

¹⁰ Taux d'occupation : Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (Maco) 171,2%, Bobo-Dioulasso 131,8/%, Koudougou 290%, Banfora 237,5%, Boromo 232,5%, Elisabeth L. Kangambega (2024), *Le système pénitentiaire burkinabé*, In prison-insider.com.

¹¹ Entretien avec S.O, garde pénitentiaire, 2 février 2022, Prison de haute sécurité de Ouagadougou.

d'instruction terroriste en souffrance, envisagent la prudence comme un luxe, tant les urgences sont légion.

Nous avons documenté de nombreuses situations révélatrices des dérives des services d'enquête. C'est le cas des prisonniers A. T et C. O, deux présumés terroristes, interpellés dans la région des Cascades au Burkina Faso, en 2021. Lors de leur détention préventive, ils enduraient des séances de tortures à l'intérieur des cellules de la brigade de gendarmerie de la localité la plus proche du site de l'arrestation. Les agissements des enquêteurs obéissaient à l'impératif d'obtenir des preuves accablantes, quoi qu'il en coûtât. Le profil des deux, explique un magistrat burkinabé, paraissait « *particulièrement intéressant* ». Ils viennent de la Côte d'Ivoire et y ont vécu. Au travers du préjugé, les interrogateurs se réjouissaient à l'idée de corroborer la ligne politique des autorités burkinabé de l'époque. Celles-ci accusaient, leur voisin du sud, de servir de base-arrière logistique et de repli aux terroristes qui les attaquaient, pourtant, sur une pluralité de lieux, parfois à la frontière d'autres pays.

Déjà, sous la présidence de Roch Marc Christian Kaboré, le Burkina Faso soutenait que la Côte d'Ivoire¹² est un sanctuaire des katibas. Des Ivoiriens, terroristes entre autres, mèneraient, grâce au soutien de personnalités et des appareils politique et militaire de leur pays, des actions subversives et de déstabilisation contre le Burkina Faso. La thèse ou perception va vite évoluer, sur le mode de l'itération, au détriment de la lucidité et des événements à venir. Or, la nature du péril, ses manifestations et sa finalité mondiale, ainsi que son ancrage endogène, ôtent le moindre crédit à cette variante du conspirationnisme exacerbé. Aussi, passé le malentendu, les accusations ont fini par céder la place à une période de coopération, certes brève, d'où l'opération militaire conjointe en

¹² L'accusation que porte, en 2024, le capitaine Ibrahim Traoré contre la Côte d'Ivoire n'est pas nouvelle. Elle avait été proférée par Roch Marc Christian Kaboré, dès les premières heures du terrorisme au Burkina Faso. La théorie du complot reposait sur une considération selon laquelle, le pouvoir de Blaise Compaoré - renversé en octobre 2014 – avait établi une connexion, un canal de négociation avec les terroristes, dans le cadre de la libération d'otages occidentaux et de la recherche d'un accord de paix entre le Mali et ses rébellions. Depuis sa chute, Blaise Compaoré est réfugié en Côte d'Ivoire.

2020, le long de la frontière commune autour du fleuve Comoé. Les chutes consécutives du président civil Kaboré et de son tombeur le Lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba signent l'arrêt de la collaboration bilatérale en matière de contre-terrorisme. L'avènement, à Ouagadougou, du second Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (Mpsr2) reconduira les animosités d'hier et sanctionnera la rupture de la confiance entre les deux pays.

Au nom de la nécessité de l'aveu et de l'urgence de contrecarrer l'imminence d'un préjudice, des enquêteurs de l'armée, de la gendarmerie et de la police outrepassent, très souvent, le délai légal de la garde à vue¹³. A défaut d'un travail de détection en amont, des innocents arrivent en prison et y pourrissent, au point de se radicaliser. Ceux-ci, par malchance, se trouvaient aux mauvais moment et endroit, à moins de se retrouver victimes de détractation, de vengeance privée, d'un délit d'apparence, voire de faciès ou de patronyme, s'agissant de certains justiciables Peulhs. Pis, sans tenir compte de la sensibilité religieuse, de l'appartenance ethnique, des niveaux d'instruction et du parcours personnel, beaucoup échouent dans des blocs et cellules où des terroristes affichent fièrement leurs revendications et s'abstiennent de la moindre repentance. L'expression *aller de mal en pis* prend, ici, une signification tragique.

3. Stratégies et mécanismes de recrutement par les groupes terroristes dans le milieu carcéral

A contrario du Pôle pénitentiaire d'Abidjan, bien moins nanti en prévenus jihadistes, les prisons de haute sécurité de Ouagadougou (Burkina Faso), de Koutoukalé et les maisons d'arrêt de Niamey et Tahoua (Niger), trahissent une situation critique. Les détenus – prosélytes ou combattants - y ont instauré un système interne d'accueil et de socialisation des prisonniers, dès l'arrivée. Le

¹³ En Côte d'Ivoire, le délai est de 48 heures, renouvelables une fois. Le Conseil national des droits de l'homme (Cndh) constatait, en mai 2023 (rapport de visite des lieux de garde à vue dans les 31 régions de Côte d'Ivoire), que 36% des gardés à vue ont été enfermés au-delà de deux jours. Des dizaines de cas de détention préventive excèdent un an.

procédé, quoique discret, recourt à la collaboration de deux groupes. Le premier est chargé d'identifier les nouveaux pensionnaires. Il crée et cultive, avec eux, un cadre de discussions et de mise en confiance. Le calcul poursuit un triple objectif : Il faut d'abord d'abord, s'informer des motifs et des localités d'interpellation, ensuite d'identifier l'ethnie et la famille d'origine, enfin connaître la perception ou l'opinion des pensionnaires frais, sur l'État et la politique, en général, sans doute pour se prémunir de l'infiltration par les services de sécurité. La phase inaugurale permet, au groupe 1, de mener un travail de tri et de sélection, comparable à une officine de chasseurs de tête. A terme, il dresse le tableau d'une grille de lecture répartie, entre « frères » fréquentables dans l'immédiat et à long terme.

Le groupe pionnier dispose aussi de moyens et de mécanismes pour intégrer, le pensionnaire, dans une communauté où cohabitent un – ou des – meneur radicalisé, soit-il financier ou idéologue. Les moyens de séduction mêlent le lyrique- rhétorique de victimisation, la religiosité, le ressentiment intime – et les ressorts concrets de l'entraide face à l'épreuve, vécue comme une probation par Dieu. Les dons alimentaires, les subsides en articles de confort et don d'argent servent à huiler la mécanique de la solidarité. C'est pourquoi, les profils présumés innocents et dépourvus d'assistance extérieure intéressent l'activité du premier groupe¹⁴. Ils sont vulnérables à des accès d'émotivité extrême, comme le désarroi, la confusion mentale, l'indignation-incompréhension et la rancœur. Ils prospectent une nouvelle identité et une foi religieuse, en vue de surmonter les diverses déconvenues de la prison. Les cas recensés au cours de l'étude révèlent la prééminence de la radicalité au cours du processus d'acclimatation des primo-prévenus. Progressivement, l'idéologie se substitue aux éventuels sentiments de vengeance, de doute et de honte de soi provenant de la stigmatisation traditionnelle envers les détenus.

Le second groupe de recruteurs, quant à lui, est composé de personnes charismatiques, d'emblée dénuées de lien direct aux nouveaux venus. Ils font

¹⁴ Ce premier groupe, dit de prospection, prépare le travail des recruteurs.

mine d'afficher un certain détachement et l'abnégation à la lecture du Coran ou des documents de propagande tolérés sous couvert de piété. Ils laissent transparaître l'attitude de financier, donc de bienfaiteur caritatif du premier groupe et de nombreux autres détenus. Dans tous les pays de l'étude, aucune disposition n'interdit l'usage des livres d'embrigadement religieux en prison. Il est courant de voir, à l'intérieur de la cour, plusieurs dizaines de prisonniers, cérémonieusement assis, dans une attitude d'humilité, devant lesquels un *Oustaz*¹⁵ arabophone se livre à l'exercice du Tafsir ou exégèse du Coran, ponctué de traductions vers le Français ou des langues locales.

Disposant, désormais, de la biographie des nouveaux et anciens pensionnaires, les influenceurs idéologues entrent en scène, à l'aide de narratifs empreints d'une religiosité graduelle, à doses homéopathiques, pour éviter de plonger l'auditeur dans l'effroi. Ils confèrent un sens sacré aux conditions des détenus -*Imtihan*¹⁶- pendant la réclusion et plus tard, à l'extérieur de la prison. La détresse et l'incertitude qui agitent les détenus soumis à l'affliction et à l'hostilité du cadre de vie les rendent vulnérables aux sirènes des sauveurs-doctrinaires¹⁷. Ces derniers confectionnent, en fonction de l'individu, un credo sur mesure, dont la finalité consiste à traiter l'infortune personnelle de chacun, afin de leur démontrer, par l'exemple et la belle parole, l'effectivité de la communauté de destin et le devoir de supporter le malheur, ensemble¹⁸. Des codétenus sont invités à les rejoindre pour prier de concert et consolider la foi commune car, selon eux, le juge et le surveillant pénitentiaire ne sauraient priver, les musulmans, d'un acte d'adoration. S'efface, alors, la séparation physique des jihadistes et des non-

¹⁵ En Arabe, professeur, enseignant.

¹⁶ En Arabe, examen de passage, évaluation, mise à l'épreuve, passage probatoire.

¹⁷ Entretien avec H.K, garde pénitentiaire de la prison de haute sécurité au Burkina Faso.

¹⁸ Idem. L'expression qui revient souvent lors des sermons de restauration du moral, se réfère à des versets du Coran 2 : 153 « *Ô vous qui avez cru, cherchez secours à travers la patience et la Salât. Dieu est avec les patients ; une autre traduction précise « Assurément Allah (L'Idéal Absolu) (est) avec les persévérants constants* ».

jihadistes¹⁹, à l'avantage net des premiers, ainsi déliés de toute entrave à la diffusion de leurs idées.

4. La prison, incubateur d'extrémisme

Dans les prisons visitées, trois phases du processus de neutralisation du libre-arbitre se complètent, en s'imbriquant. La première débute par l'ingurgitation de l'idéologie. Elle sur-mobilise l'usage de narratifs centripètes qui valorisent l'eschatologie, donc la centralité absolue de la fin du monde, aux dépens des idéaux de la république. Cette phase est commune aux deux types de prisonniers caractérisés plus haut en vertu de la logique du recruteur. La différence, elle, s'apprécie au niveau du délai de la décision. L'abord du groupe indécis requiert l'attente, l'observation et un surcroît de discernement, tandis que l'approche durant la seconde phase est plus immédiate. L'isolement sans soutien externe finit par entraîner le basculement du détenu, parce qu'il a besoin d'attribuer un sens à sa vie et de recourir à l'esprit de corps pour surmonter les écueils et chausse-trappes du séjour en prison.

Patiemment, non sans opportunisme et finesse psychologique, les influenceurs doctrinaires entament la fabrication de l'identité radicale. Une fois dépassée l'étape de l'affiliation au groupe dévot, la proie accepte, sans réserve, l'autorité et les injonctions de son directeur de conscience. L'activité d'endoctrinement et de recrutement des détenus se déroule aisément dans l'établissement pénitentiaire, par cellule, lors des promenades, des séances de prière et du jeûne du Ramadan. Il est fréquent de voir des détenus se regrouper autour d'un leader, à leurs yeux objet d'estime et gage de protection ante et post mortem. L'interaction sociale, que comporte la supériorité spirituelle et financière du chef, sert à distiller, aux détenus fragiles, des offres de radicalité compatibles avec la disparité de leurs profils individuels. Ces derniers les acceptent comme une alternative ou une option de survie leur facilitant, sous le bouclier de la foi absolue, la résistance à l'ingratitude provisoire du sort. Dès lors, le virus de la radicalisation en détention

¹⁹ Entretien avec C. A, garde pénitentiaire, le 29 janvier 2022.

devient transmissible. Il infecte la population carcérale, en particulier quand les précautions d'isolement ou de séparation-cloisonnement tiennent de l'exception. Au fil de la durée de rétention, le détenu change sa perception de la prison. Le lieu finit par symboliser l'instance de purgation qui prédispose l'âme *pure* à la félicité post-mortem : « *Ici-bas, la prison représente l'enfer. Nous sommes ici car notre croyance, notre foi qui dérange les esprits mécréants. Notre présence en ce lieu est l'œuvre de Dieu, parce qu'il a prévu pour nous une meilleure vie après notre mort*²⁰ ».

Le sujet commence à s'identifier à une cause extrême qui modifie sa croyance et son appréhension de la vie. Le cheminement s'achève par le rachat et la transformation de l'individu et son passage à une nouvelle identité sociale, comme une métamorphose. L'altérité se décline, alors, en « *eux* », article indéfini qui désigne le détenu profane et les gardes pénitenciers, dans un énoncé dissociatif et péjoratif. A rebours, le « *nous* » associatif, honore et glorifie la communauté des prisonniers radicalisés, les fameux bien guidés, candidats au *Firdaus*, le niveau le plus élevé du paradis, que la propagande jihadiste réserve aux martyrs. La dimension posthume de l'investissement et la spéculation personnelle sur les bienfaits du jihad occupent, bien à tort, très peu de place dans la littérature relative à la radicalisation. La méconnaissance du sujet vient, peut-être, de ses subtilités inhospitalières.

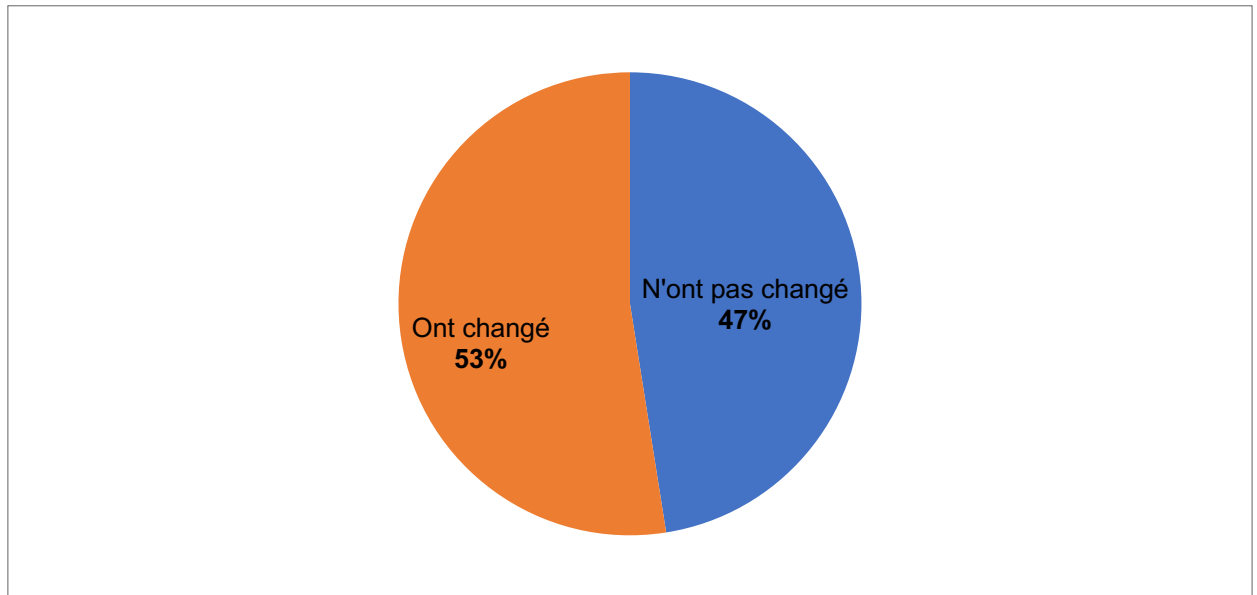
Pour comprendre, de près, les réalités encore minorées de détention des jihadistes et des promoteurs du credo de la contrainte au service de Dieu, il a fallu mener des échanges avec un échantillonnage²¹ de 20 détenus dans chacune des prisons de haute sécurité de Ouagadougou, de Koutoukalé et des maisons d'arrêt

²⁰ Entretien avec H. B., à la prison de haute sécurité à Ouagadougou, juin 2024. Ce dernier fait office de guide spirituel en détention. Il a rejoint le groupe *Ansaru al islam* (branche burkinabé du Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans Gsim), par conviction religieuse. Il dit avoir participé à des combats autour de Djibo. Sorti du maquis pour s'approvisionner au marché, il est interpellé à un poste d'observation à l'entrée de la ville, parce que dénoncé par l'un de ses anciens amis, devenu instituteur.

²¹ Tous des hommes, ce qui ne préjuge en rien de la participation - certes minoritaire mais multiforme - des femmes au jihad

de Niamey et de Tahoua. L'essai a permis de mettre en évidence des enseignements significatifs. Au total, 120 détenus ont été rencontrés. Grâce à la recherche au plus près du terrain, le changement d'attitude et le rapport de celui-ci à l'exercice de la violence apparaît sous un jour inédit.

L'évolution du comportement en prison



Changements d'attitude des détenus rencontrés dans le cadre de l'enquête de terrain, octobre 2024

L'intérêt du graphique est d'observer si la prison a un effet de modification systématique sur le comportement des détenus, de façon générale. Le résultat de l'enquête mesure les dispositions psychiques de certains à avaliser et relayer l'influence des idéologues.

5. Attitudes et surenchère de radicalisation en prison

La radicalisation est un sujet de préoccupation parce qu'elle présage, à cause des convictions religieuses et politiques, l'usage de la violence, par un individu, un groupe d'insurgés ou une société secrète, contre l'ordre établi, aussi permissif ou coercitif soit-il. La phase embryonnaire du raidissement ne s'offre au regard de l'amateur. Pis, selon les données de l'enquête, la quasi-totalité des États d'Afrique au sud du Sahara n'ont pas encore établi un seuil de radicalité, conformément à leurs réalités propres, dont s'inspireraient l'alerte précoce puis l'anticipation du risque. Or, l'extrémisme intellectuel, prélude à l'agression, se manifeste au travers de signaux faibles ou forts.

Toutefois, au cours de l'investigation, l'entretien avec les détenus volontaires du jihad démontre l'omniprésence, parmi eux, de motivations initiales, qui se rapportent à des calculs mercantile, d'autodéfense ethnique, voire exhument un règlement de comptes rassis, une vindicte ravalée. Ce profil de départ représentait près de 80% de nos enquêtés. La religion s'impose, néanmoins, en arrière-plan, comme un substrat évident, donc insusceptible d'une concurrence ou d'une comparaison avec les déterminismes temporels de la colère.

Avant l'incarcération, la majorité des primo-détenus non-jihadistes, manifestaient moins de signes d'une dissidence viscérale envers la société, l'Etat moderne et l'école de la république. Leur raidissement survient au fil de l'interaction et des discussions avec des codétenus préalablement imprégnés de l'idéologie islamiste. D'après le personnel pénitentiaire, certains surmontent aisément le sentiment de déchéance morale dès qu'ils adoptent le postulat du sacrifice en Dieu. Ils n'entretiennent de rapports de subordination, de respect et d'obéissance qu'envers les radicaux déclarés. Ils communiquent leur faveur ou adhésion par un réseau parallèle de codes et de signes ; ils multiplient des actions d'insoumission aux normes carcérales, en gage d'adhésion à leurs nouveaux tuteurs.

Les insoumis ne se voient plus en parias mais arborent les atours qui magnifient le soulèvement de la victime, son refus de se résigner. Réfractaires à l'hégémonie de mécréants qui consacre la tyrannie et la discrimination, ils font l'apprentissage du jihad mineur, en attendant de prendre ou de reprendre les armes. Pour les apprentis-martyrs et les radicaux affichés, la prison représente une séquence du continuum structurel de lutte contre la décadence et l'impiété, le fameux *Kufr*. La maison de correction ou de haute sécurité est un espace de résistance, passive et active. Progressivement, les signes de repli sectaire et l'intrépidité du futur sacrifié, transparaissent dans le langage et les gestes de menace de morts contre les gardes pénitentiaires et leurs familles. Le prisonnier extrémiste dispose, toujours, de relais au dehors. La performance de ceux-ci dépend de la perméabilité, de

l'établissement où il séjourne, aux opportunités de communication avec l'extérieur.

A ce stade de maturité, les détenus s'illustrent par la défense des causes de l'islam dans le monde et changent de nom, en utilisant des pseudonymes arabes d'emprunt, généralement en référence à des chefs de guerre charismatiques, combattants et disciples du Prophète Mohamed. Dans les prisons de haute sécurité du Burkina Faso et du Niger, des prisonniers se font appeler Aymen al Zawahiri, Abou Zeid, Oumar ibn Khattab, Abou Bakr, Oussama Ben Laden. D'autres troquent leurs patronymes d'origine en *Abou*, c'est-à-dire père de, suivi du prénom, lui aussi arabisé, de leur premier enfant, fille ou garçon.

Tableau des symptômes de radicalisation en détention

Attitudes	Verbe
Stigmatisation de l'usage du chapelet, réputé bid'a ou innovation-déformation de la conformité cultuelle	Traiter les autres détenus ainsi que le personnel pénitentiaire, de mécréants
Refus de tendre la main aux détenus qui ne manifestent pas encore une adhésion au dogme	Inciter, encourager et convaincre à tuer les gardiens pénitentiaires, pour mériter le paradis
Montrer de l'intérêt uniquement aux informations relatant les attaques terroristes	Qualifier, de mécréant (Kafri), les personnes qui parlent le Français ou, par extension, une langue historiquement liée à une religion autre que l'Islam. L'usage des dialectes locaux est permis
Se regrouper toujours entre radicaux et se taire en présence d'un intrus	Décréter la mécréance des fumeurs
Rejet des médicaments et autres soins fournis par le corps médical	Se livrer à la prédication systématique
Réticence à accepter les dons venant d'autres confessions religieuses	Manifester la joie démonstrative dès qu'un soldat ou un milicien d'autodéfense est tué lors d'un accrochage avec les katibas
Ne jamais partager le repas avec les détenus qui n'adhèrent pas aux mêmes idéaux	Toujours dire, à voix, basse Dieu merci, après une attaque terroriste
Prosélytisme par la solidarité matérielle	

S'appeler ou se surnommer combattant jihadiste, s'inventer une généalogie proche du Prophète, s'approprier des noms arabes, renier son identité africaine	
S'abstenir de suivre la production éditoriale de certains média	
Intolérance à cohabiter avec des détenus qui ne partagent pas leur idéologie	
Se retrancher, se confondre en génuflexion ou crier Allah Akbar, après avoir été informés d'une attaque terroriste	
Ignorer la célébration de la fête du Maouloud, anniversaire de la naissance du Prophète, au prétexte qu'elle serait bid'a	
Point de montre ni de bijou sur la main droite et prohibition de toute parure chez l'homme	
Ne jamais se faire prendre en photo	
Prier avec les chaussures, signe de l'adoration en période de combat	
Exhibition de barbe et rasage scrupuleux de la moustache	
Célébrer des prières, à la mémoire des terroristes tués	
Raccourcir le nombre de génuflexions cultuelle (prière) à cause de l'état de guerre	
Ne pas porter de pantalons, de jeans, recherche de l'habillement arabe et des tenues pachtounes (référence à l'esthétique conforme, sur le modèle de l'Afghanistan et du Pakistan)	

Enquête de terrain octobre 2024

En l'espèce, deux détenus retiennent l'attention : Abou Zeid né musulman, de son vrai patronyme, Adama. M et Célestin. K, chrétien de naissance, converti à l'âge adulte.

Adama, était tenancier de maquis et proxénète à Djibo. Il servait d'indicateur de la police et de courroie de transmission entre des prostituées, des étrangers et certains nationaux désireux de jouir du commerce charnel avec des filles de joie. Dans le cadre de son activité de souteneur, il rencontre des jihadistes, sans le

savoir, par l'entremise de l'un de ses clients. Pour la première fois, il leur emmène deux filles dans un endroit reculé de la ville, sous les instances de son ami.

Ce dernier lui présente des individus sortis de la brousse. Ils approchent Adama, en qualité d'orpailleurs. Généralement, sa rétro commission n'excède 5000 francs mais cette nuit-là, le duo des travailleuses du sexe lui rapporte 100.000 Cfa. En sus de la chair fraîche, il livrait, à ses « *nouveaux partenaires* », des sacs de riz, de l'huile et de menus articles d'hygiène. Une nuit, au retour de sa virée de maquereau, une patrouille des forces armées l'interpelle, en flagrant délit de contrebande. Adama est aussitôt inculpé d'association de malfaiteurs en rapport avec une entreprise terroriste.

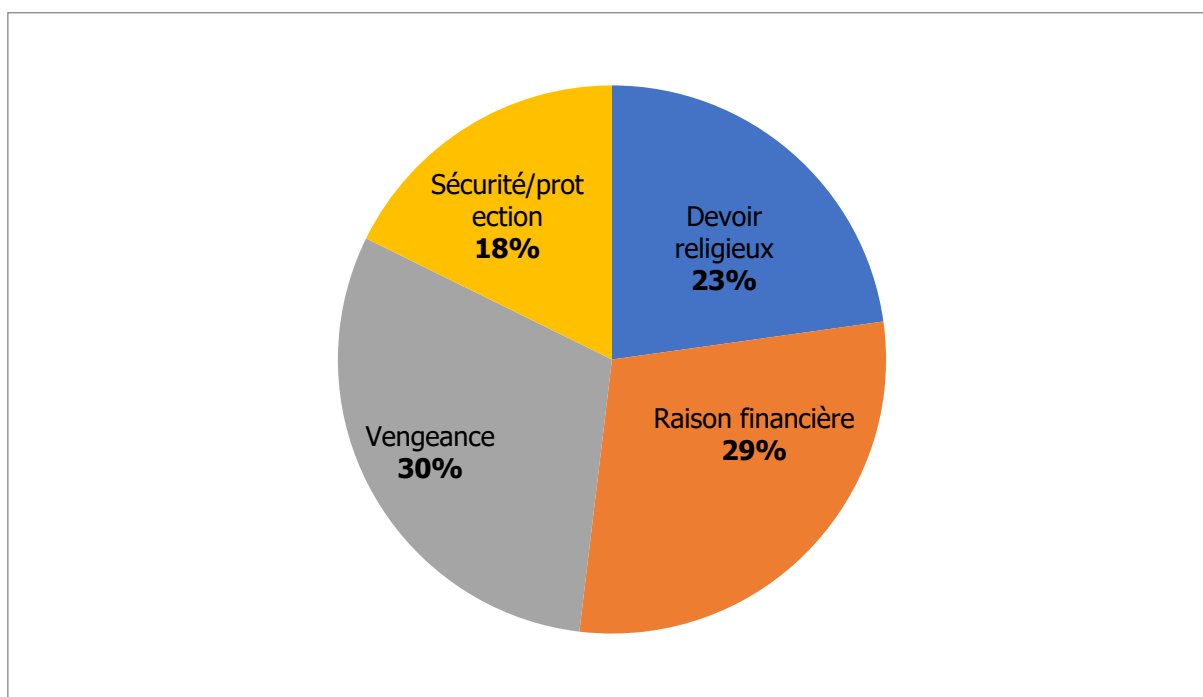
Quant à Célestin, il officiait dans l'orpaillage. Il fut arrêté, sur un site, en possession de quelques boules de cannabis ; rien ne le prédisposait à devenir islamiste. Adama, lui, passe deux ans sans procès à la Prison de haute sécurité de Ouagadougou. Après un frottement involontaire aux prisonniers endurcis dans le nihilisme pieux, les deux adoptent des attitudes et professent des discours de dogmatisme, sans avoir suffisamment appris les rudiments de la foi islamique. L'un et l'autre rêvent de s'émanciper de la prison pour se consacrer au combat de libération des musulmans et mener, à terme, le renversement de l'État laïc qu'ils appellent « système des mécréants ». Adama dit pratiquer couramment le sport. Il compte garder la forme du guerrier, avant de rejoindre les frères candidats au sacrifice de soi.



Prison de haute sécurité de Ouagadougou, formation du personnel pénitentiaire, source <https://burkina24.com/>

Au titre de la métamorphose plus haut démontrée, les détenus se repaissent, avec une délectation sincère, d'une faconde de radicalité dont la brutalité, les raccourcis et la simplification compulsive heurtent le bon sens et défient le discernement commun à l'espèce des humains.

Motifs de l'engagement en prison



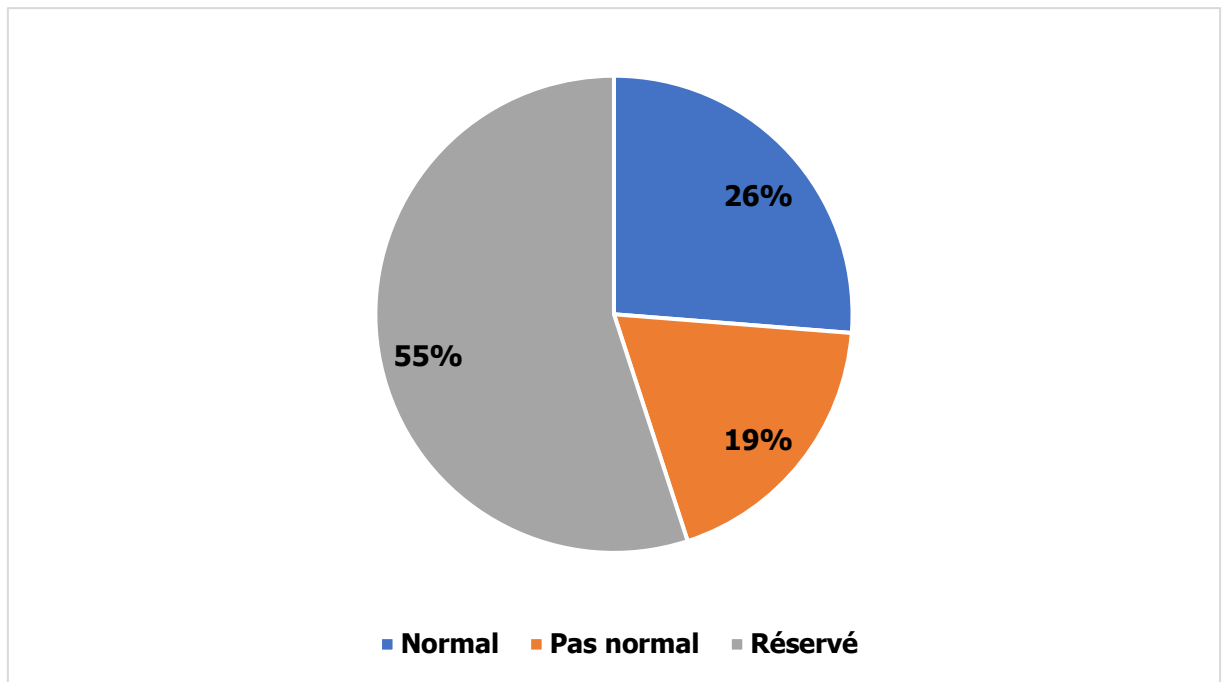
Enquête de terrain, octobre 2024

II - UN ESPACE D'INTERACTION AVEC LES ACTEURS TERRORISTES

1. Adhésion à l'idéologie et soutien aux, combattants, à partir de la prison

Aux yeux des terroristes incarcérés, la confiance totale en la licéité du jihad majeur annule l'objection et exempte, de l'effort d'argumenter. La dureté de la prison n'éteint pas l'entrain prosélyte ni le désir ardent de revenir au combat ; elle en devient, bien au contraire, le carburant autorenouvelé. Dans l'impossibilité de participer physiquement aux batailles extra-muros, des détenus terroristes soutiennent et aident à l'élaboration des stratégies de leurs camarades au maquis. De leur lieu de rétention, des meneurs du jihad envoient, aux combattants sur le front, des messages audios d'encouragement sur WhatsApp, pour les galvaniser et leur relever le moral. Ils les informent, aussi, du prosélytisme en cours à l'intérieur de la prison, d'où le succès de la relève à venir. Pour déjouer la vigilance des geôliers, certains correspondent en langue Arabe, ici marque de distinction, de noblesse et d'autorité. Au Sahel, peu de surveillants ou praticiens du renseignement savent en déchiffrer les caractères ni déceler les syllabes.

2. Trouvez-vous normal, l'usage de la violence jihadiste contre les Etats ?



Enquête de terrain, octobre 2024

Des détenus extrémistes violents créent, depuis et dans la prison, des réseaux d'accès à une vaste réserve de recrues potentielles. De là, s'élabore, en clandestinité, la construction, la planification et parfois la coordination d'opérations sur le terrain. Les plus ingénieux et déterminés produisent et distribuent la littérature de propagande auprès des détenus radicaux et au-delà. Ils se servent du droit de visite pour communiquer avec des adeptes du monde extérieur, soutenir d'autres détenus punis pour des activités subversives et résistent activement à l'ordre pénitentiaire, en refusant de coopérer au fonctionnement de la prison. Ils intimident les surveillants, les administrateurs et suscitent de violents affrontements avec le personnel pénitentiaire. Les menaces proférées particulièrement contre les gardiens musulmans comportent le chantage de l'enfer post-mortem et la menace de s'en prendre, dehors, à leurs familles.

Dans les prisons visitées, des informations concordantes font état de la participation, des détenus, aux actes concrets de la guerre mais à distance. *In situ*, ils planifient les mutineries et fournissent, par divers canaux, des informations sensibles à leurs camarades combattants. A ce biais, s'ajoute la

complicité d'agents véreux. D'aucuns, mus par l'appât du gain, acceptent l'offre, notamment financière, des terroristes. En contrepartie, ils fournissent des informations relatives au système de sécurité de la prison, allant des modalités de la relève et de la répartition de l'équipement létal, au moral des gardes.

L'attitude subversive et la forte conviction des détenus jihadistes éclairent, a posteriori, les évasions et les mutineries dans les pénitenciers du Sahel²², incidents dont le nombre risque d'augmenter durant la prochaine décennie, si l'on considère le renouvellement, de plus en plus jeune, des katibas. Le 11 juillet 2024, la Prison de haute sécurité de Koutoukalé est le théâtre d'une mutinerie, doublée d'une attaque de l'extérieur, au terme de quoi des dizaines de terroristes s'évadent. Certains furent rattrapés par les forces régulières. Le mouvement est l'œuvre des jihadistes pensionnaires de l'établissement, qui l'ont délibéré depuis leur lieu d'enfermement, avec le soutien de combattants au dehors. Koutoukalé n'en était pas à sa première épreuve du genre. En juillet 2018, l'un des terroristes redoutés, Abdaleem Attahir Ashraf, ancien porte-parole du groupe Al-Mourabitoune, depuis intégré au Gsim, s'est échappé de là, sans coup férir.

Le 17 juin 2014, la Maison centrale d'arrêt de Bamako essuyait des tirs nourris. L'attaque, déclenchée par le détenu islamiste Mohamed Ali ag Wadoussène²³ a facilité la fuite de 23 prisonniers. 8 d'entre eux furent repris et remis en cellule. Leur calcul arrivé à maturation, les terroristes ont profité des défaillances du contrôle pour renouer le lien avec certains de leurs parents, dont Sedan ag Hitta²⁴. Ce dernier recevait des moyens financiers et matériels afin de pourvoir au projet. Les jihadistes, de l'intérieur de la Maison d'arrêt, ont attendu les travaux de peinture et de plomberie, avant de lancer l'opération. 1 garde pénitentiaire et 1 prisonnier succombèrent.

²² *Attaque des maisons d'arrêts : Les surveillants de prison exigent le renforcement du dispositif de sécurité*, 31 août 2020, in Maliweb.net.

²³ Du groupe Ansar-dine.

²⁴ Oncle de Ali Ag Wadoussène. Il était recherché pour une implication présumée dans le rapt, en novembre 2011, de deux Français, Philippe Verdon et Serge Lazarevic.

Des établissements visités à la faveur de l'étude présentent des vulnérabilités exploitables par les groupes terroristes. En Côte d'Ivoire et au Sahel, la porosité des prisons résulte, notamment, de la concussion²⁵, du manque de formation de certains gardes pénitentiaires et de l'inadaptation des bâtiments à une clientèle hors norme.

A l'instar des décideurs politiques face au phénomène du jihadisme, les administrations pénitentiaires et leur tutelle ne parviennent à distinguer le terroriste du criminel ordinaire. Au regard des décideurs, les deux relèvent du traitement de la délinquance. Il en découle un malentendu et une erreur de perception incompatibles avec la mesure réelle de la dangerosité, de la virulence et de la constance du prisonnier porteur d'un dessein de domination du monde et résolu à lui vouer corps et âme.

III - LES POLITIQUES CARCERALES FACE A LA MENACE JIHADISTE

1. Évaluation, par les États, des politiques carcérales et du risque de radicalisation

Les États recourent, depuis leur institutionnalisation postindépendance, à la planification carcérale. Au titre de la lutte contre le terrorisme, ils essaient de s'adapter au mieux, en respectant un minimum de droits fondamentaux de la personne détenue. En effet, à côté des instruments juridiques internationaux²⁶ et sous régionaux, l'ensemble des politiques carcérales des États sont encadrées par des textes législatifs de droit interne. Ici, au-delà des lois sur le traitement et la qualification du terrorisme, il convient de s'intéresser, d'abord, à l'organisation légale de la prison, ensuite d'interroger la responsabilité du personnel pénitentiaire et de la chaîne pénale, à l'égard des détenus. Les normes nationales

²⁵ Dysfonctionnements largement rapportés et documentés en entretiens, sur la fiche Côte d'Ivoire, *Les prisons en 2024*, in prison-insider.com.

²⁶ La base doctrinale de ces différents textes est la déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines de traitement cruels, inhumains et dégradants* ». Le premier Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants adopte les Règles Mandela, en 1955. Les normes seront adaptées en décembre 2015. Retenir aussi les principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus, consacrés par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/111 du 14 décembre 1990.

prévoient une batterie de dispositifs de protection des droits du prisonnier, entre autres, le délai de garde à vue et la présomption d'innocence. A l'exemple de la Côte d'Ivoire, pour l'instant les États couverts par l'étude disposent, sous des dénominations variées, d'un Pôle judiciaire antiterroriste²⁷. Quant au Niger, depuis 2009, il adapte sans cesse, son arsenal de lois en matière de sanction de la violence extrémiste. Dès 2016, le pays crée des normes spécifiquement dédiées à la question. Les textes ont vocation à réprimer les infractions liées, tout en respectant l'attachement de l'État de droit, à l'intégrité et à la dignité de l'individu. En vertu d'une succession de réformes²⁸ mues par le double souci de l'efficacité et de la résilience, le Niger s'est doté, d'un Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

Au-delà des textes normatifs, qui visent à combler les failles de la chaîne pénale et réduire le potentiel de mutinerie et le risque de contagion, le Burkina Faso et le Niger ont érigé des structures carcérales antiterroristes. Il s'agit de prisons de haute sécurité. Au Burkina Faso, un dispositif purgatoire a débuté en 2012. Depuis 2015, il traite les détenus poursuivis au grief de l'extrémisme. Comme tous les établissements pénitentiaires du pays, son fonctionnement est régi par la Constitution du 2 juin 1991 dont l'article 101 fixe les règles du régime pénitentiaire. Respectivement, les lois de 2014 et 2017 précisent le statut et le régime du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire.

L'article 2 de la loi n°010 dispose que « *la présente loi a pour objet de consacrer des principes et des règles en vue de mettre en place une politique pénitentiaire basée sur l'idée de défense sociale qui fait de l'application des peines un moyen de protection de la société par la rééducation et la réinsertion sociale des détenus* ». Quant à l'article 17, il édicte qu'il « *peut être créé des établissements*

²⁷ Par la loi n°06-2017/AN du 19 janvier 2017, le Burkina Faso crée le *Pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme*. Il a compétence de poursuite, d'enquête, d'instruction et de jugement. Pour l'opérationnalisation de la norme, un décret d'application a été pris. Il crée la Brigade spéciale d'investigation anti-terroriste.

²⁸ Ordonnance n°2011-13 du 27 janvier 2011, Lois n°2016-21 du 16 juin 2016 et n°2017-07 du 31 mars 2017.

pénitentiaires à statut particulier dits Prison de haute sécurité. Ces établissements sont destinés à recevoir des détenus extrêmement dangereux et des détenus pour acte de terrorisme ou d'extrémisme violent ».

Nonobstant le droit, la prévention et le fonctionnement des lieux carcéraux demandent des moyens essentiellement d'ordre humain et matériel. Les prisons fonctionnent sous une direction générale, laquelle fournit les services nécessaires à une vie sociale de confinement et de danger. Les infrastructures pénitentiaires sont les outils matériels de la rétention. Certes, les prisons diffèrent, l'une de l'autre, en fonction de la qualité des détenus, de la politique carcérale et du niveau de sécurité. De la Côte d'Ivoire au Sahel, l'ensemble des établissements couverts par l'étude accueillent des terroristes condamnés ou en instance, certes à des proportions graduelles de radicalisation, donc de dangerosité.

La Prison de haute sécurité de Ouagadougou est le seul établissement du pays où ne résident que des jihadistes. A l'inverse, dans le Pôle pénitentiaire d'Abidjan vivent encore des centaines de présumés terroristes et des milliers²⁹ de détenus de droit commun, le chantier de la Prison de haute sécurité de Korhogo n'étant encore achevé à la fin de l'année 2024. La construction de l'établissement devrait contribuer à désengorger celui d'Abidjan et, partant, de séparer les détenus terroristes, des simples radicaux.

Le but consiste à arrêter la radicalisation ou la propagation des idéologies extrémistes en direction des délinquants ordinaires et des gardes. Selon les informations recueillies, le Pôle pénitentiaire d'Abidjan, n'est pas encore confronté au prosélytisme islamiste derrière les barreaux. En revanche, figurent, parmi les individus interpellés au titre de la lutte antiterroriste, des doctrinaires impénitents. Selon un garde, certains sont en contact avec des sympathisants du jihadisme, à l'extérieur de la prison. Des téléphones et des bribes de correspondance saisis attestent de ladite connexion. D'ailleurs, l'usage des

²⁹ Fiche Côte d'Ivoire : *Les prisons en 2024*, in *prison-insider.com*, op.cit.

smartphones par les détenus est un défi récurrent, dans toutes les prisons étudiées, auquel les fouilles inopinées et les saisies n'apportent qu'une solution ponctuelle. La corruption et les visites de l'extérieur ont tôt fait de remettre en cause le résultat escompté. Tout comme dans d'autres pénitenciers, l'usage des livres de prosélytisme religieux n'est pas proscrit, tant que les écrits ne sont contraires à l'éthique et à la morale, un critère d'interprétation et d'application variables. Le problème n'est pas la prose pieuse mais son exégèse. L'aumônerie des prisons n'y prête pas encore assez d'attention.

Au Pôle pénitentiaire d'Abidjan, des prisonniers jihadistes disent être sereins. Ils parlent peu, ne revendiquent à voix haute et s'en tiennent à une parfaite dissimulation. Cependant, la quasi-totalité d'entre eux assument leur statut d'islamistes militants, adeptes de la Charia et hostiles à la laïcité. D'après un garde pénitentiaire, ils cachent leur ambition. A plusieurs reprises, soutient-il, les surveillants surprennent certains, en train de vulgariser des supports de propagande auprès d'autres détenus. Des communications et des lettres destinées au monde extérieur ont été interceptées. Les principaux messages étaient relatifs à leur condition de vie. Les courriers insistent aussi sur le caractère temporaire de l'empêchement car les auteurs espèrent recouvrer la liberté pour continuer la lutte contre les mécréants. En dehors des mesures de surveillance, la prison demeure constamment soumise au péril de la radicalisation. Pis, les détenus sont tous confinés dans un quartier spécial. Hormis les terroristes de l'attaque de Grand Bassam en mars 2016, il n'y a pas eu de procès. Aussi, parle-t-on, à ce stade, de prévenus.

Le Niger se singularise. Il dispose de trois prisons³⁰ où séjournent des terroristes et d'autres condamnés de droit commun. Les prisons ivoirienne, nigérienne et burkinabé se claquemurent derrière des clôtures de plusieurs mètres de hauteur, théoriquement en mesure d'empêcher les évasions. Au Niger et au Burkina Faso,

³⁰ Prison de haute sécurité de Koutoukalé, Maison d'arrêt de Tahoua, Maison d'arrêt de Niamey.

le mirador, une sorte de tour de contrôle en amont, permet, aux surveillants, de garder une vue du paysage environnant et de se montrer décisif en cas d'attaque intérieure ou extérieure. Dans les espaces de haute sécurité du Burkina Faso et du Niger, le droit d'user de la force est reconnu aux gardes selon les impératifs de légitime défense³¹, de situation d'évasion et du refus d'obtempérer à un ordre licite. A cet effet, ils disposent des armes d'assaut, de modèle A47.

III-LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN DETENTION

Lors des investigations, il est apparu que la radicalisation en prison est bien présente dans le débat politique et sécuritaire. Au Niger et au Burkina Faso, des gardes pénitentiaires qualifient, leur lieu de travail, d'*université de radicalisation islamiste*. Ils disent avoir envoyé, en ce sens, plusieurs rapports à la hiérarchie, correspondances prouvant, sans ambiguïté, la réalité du paradoxe. Ici, le constat s'étend à tous les groupes ethniques dont les détenus sont issus.

Les États testent un faisceau de décisions d'endiguement de la croissance de l'extrémisme en détention. Avant d'exposer les mesures institutionnelles, le réflexe commun en la matière, consiste à séparer, les détenus terroristes et présumés, de ceux poursuivis au motif d'infractions de droit commun. Au-delà de l'aspect infractionnel, la séparation des corps s'opère en fonction du sexe et de l'âge. Si le cloisonnement est considéré comme l'une des meilleures actions en vue d'éviter ou de limiter la radicalisation, il convient, à divers points de vue, d'admettre qu'il comporte des risques. Il regroupe, dans le même périmètre de confinement, des convaincus-radicaux et leurs épigones potentiels.

1. Des programmes de prévention par l'administration pénitentiaire : Burkina Faso et Niger

Dans les Etats objet de l'étude, les politiques carcérales se structurent autour de programmes de prévention et de détection précoce qui obéissent à une ligne de

³¹ L'exception supposerait que l'intégrité physique d'un agent pénitentiaire d'un codétenu ou d'une tierce personne est menacée.

défense sociale. L'application des peines devient un moyen de protection de la société par la rééducation et la réinsertion. La vision d'ensemble a, pour finalité, de minimiser l'accroissement des vecteurs de risque et de renforcer les facteurs de protection contre le crime. Elle tend à influencer-réfréner les prétextes de nature à entraîner, des individus, à adopter des comportements criminels. Ainsi, dans une perspective d'anticipation de la radicalisation, le croisement de l'intention punitive et de la volonté de soigner, devrait casser les forces motrices et les motivations, voire contrarier leur reproduction. Eliminer les principales causes et sources d'extension de l'extrémisme en prison, devient une priorité, certes délicate à atteindre.

Quant à la prévention situationnelle, elle cherche à restreindre les possibilités de préméditer et de commettre un crime. Elle poursuit le but d'augmenter les inconvénients et les efforts à accomplir, par le détenu, en vue de participer à la commission d'un délit, de même qu'elle ruine les gains que le susdit peut tirer de son infraction. En clair, elle ne cible pas directement les acteurs potentiels mais escompte de les brider, de manière oblique, en modifiant les situations dans lesquelles des actions indésirables leur paraîtraient bénéfiques. Là, encore, il s'agit d'appauvrir le spectre des opportunités qui favoriseraient l'émergence ou la résurgence du processus de radicalisation. Evidemment, une telle approche échoue face à l'enthousiasme religieux puisque la notion de profit y revêt un sens et un contenu aux antipodes de l'entendement commun.

Enfin, les projections de détection précoce, se composent de deux niveaux, national et pénitentiaire. Les premières s'insèrent dans un dispositif global, prenant en compte l'existant politique et infrastructurel. Quant aux secondes, autrement appelées mesures locales, elles relèvent de l'appréciation souveraine et des pratiques de précaution empirique que le personnel de la prison apprend à appliquer, d'abord en guise de test. Ces résolutions relèvent de la stratégie particulière aux différents directeurs d'établissement en vue de reconnaître les dysfonctionnements éventuels et d'appréhender les conséquences de leur

survenue. Ces missions spécifiques mobilisent, en général, 5 agents par pénitencier.

A la Prison de haute sécurité de Ouagadougou, parmi nombre de protocoles internes, deux retiennent l'attention. Une équipe d'infiltration se compose de pensionnaires externes à la prison ou faux détenus. Incarcérés pour des raisons fictives, ils passent des dizaines de jours, dans les cellules, où ils essaient de gagner la confiance des radicalisés. En parallèle, toujours sous l'autorité d'un superviseur membre de la direction de la prison, un second groupe se charge de scruter-surveiller l'action des influenceurs ou gourous islamistes. Là, il importe d'observer et d'écouter les individus suspectés de prosélytisme. Les deux composantes du noyautage produisent un rapport commun, à la fin de leur mission. Le document, porteur d'objectifs multiples, établit le profil de certains détenus et leur niveau d'instruction. Selon les données ainsi recueillies en 2022, 115 prisonniers sur 1034 possèdent, au moins, un niveau de licence de l'enseignement confessionnel islamique, soit 11%. 234 individus ont été radicalisés en prison sur le même total. Le taux de 22% autorise une prospective alarmiste.

2. Emprise des codétenus et effet de la politique carcérale

La prison alimente et reconduit ses propres codes et réalités, indépendants de l'Etat de droit le quel, par sa logique universaliste, garantit, à tous, le retour à la liberté et la possibilité de l'épanouissement dès l'expiration de la peine. Les individus que le lieu rassemble mettent en péril la paix, la quiétude, l'équilibre de la collectivité et la sûreté publique ; la plupart ne s'en cachent. Michel Foucault l'appelle *société punitive*. S'y révèlent, alors, trois niveaux redondants, en l'occurrence le pénitencier, le carcéral et le coercitif, que sépare une infinité de nuances. Une telle conjonction valide le postulat correctif de la détention.

Aux Burkina Faso, Niger et en Côte d'Ivoire, la mission de la prison oscille entre deux finalités : La perception infamante par le corps social - dans sa diversité confessionnelle et ethnique - confère, au lieu, la vocation à déchoir les gens et

entraîner leur désuétude morale. A l'inverse, la vision républicaine, appelle à garantir le droit du citoyen, en toute circonstance. A ce dernier niveau, la définition du rôle de la prison reste figée sur une éthique séculière, face à des sociétés en constante évolution que fécondent la superstition et les autres versants de la pensée magique. Au 21^{ème} siècle, carrefour de toutes les incertitudes nées ou aggravées par la mondialisation, les deux perspectives ne se recoupent pas toujours. Aujourd'hui, émergent certaines formes de conflictualité et de délinquance, que les rédacteurs des principes généraux de droit n'avaient pas prévues.

La prison comme instance de rédemption disciplinaire n'a pas été conçue pour la criminalité du djihadisme. Entre elle et le terrorisme s'amplifie la béance d'un malentendu ontologique. En effet, la réclusion pénale se prévaut d'une légitimité du droit et de la raison. Elle poursuit le but ultime de la resocialisation alors qu'entre ses murs, grouille et enfle une conflictualité de l'ordre du sacré. Des pensionnaires qui revendiquent le culte de la mort honorable, n'attendent nul salut d'un acte de préservation du genre humain et de l'ordre public. A la contradiction, s'ajoutent les problématiques – structurelles - de gestion des établissements pénitentiaires quand ils se frottent à l'aporie du jihadisme. Au cours des enquêtes menées dans les trois pays, appert la mésintelligence sus-décrite, une sorte de faille multidimensionnelle qui génère des facteurs irrépressibles de radicalisation.

3. Les conditions de détention et le corollaire de la radicalisation

En Afrique, la quasi-totalité des prisons s'inscrivent dans le continuum répressif de l'administration à l'époque de la colonisation. Malgré l'influence des instruments internationaux de protection des droits humains, au bénéfice du prisonnier en particulier, le procédé de correction coercitive suivie de réparation préside, toujours, à la décision des animateurs de l'appareil politique. Dans certains régimes d'exception ou de stabilité autoritaire, la détention sert à éliminer physiquement ou intimider l'opposant qui gêne trop. La fonction de

resocialisation se trouve minorée au profit de la vindicte et de la peur. Au prétexte de l'illusion du risque zéro, des terroristes sont exécutés au cours de leur séjour carcéral ou subissent des conditions inhumaines, s'ils ne s'éteignent de défauts de soins médicaux. Selon les données et confidences compilées, ces pratiques inavouées durcissent le ressentiment des détenus, même les moins radicaux ou pas du tout.

L'environnement carcéral dans les États couverts par l'étude est marqué par l'insalubrité, la surpopulation³², le sous-effectif du personnel, l'insuffisance de moyens logistiques, la faiblesse du cadre de médecine et des dysfonctionnements répétitifs en matière de cloisonnement entre détenus fortement radicalisés et ceux sur lesquels pèse une suspicion. Partout, règne la malnutrition. Au Niger, la loi d'août 2017 relative au régime pénitentiaire prévoit l'augmentation des rations alimentaires. La nourriture devrait, désormais, passer de deux repas à trois par jour. Mais, la stipulation n'est pas encore effective, du fait de l'indisponibilité des ressources financières, surtout après la crise née du coup d'Etat de juillet 2023. La qualité des aliments laisse à désirer. Les recettes riches en protéines ne sont servies qu'une seule fois par semaine. Les gardes les jugent incomestibles. Un budget de 2.5 millions Fcfa est alloué, par trimestre, à la Maison d'arrêt de Niamey, pour une population totale de 2000 détenus. La prison ainsi que celle de haute sécurité de Koutoukalé regorgent de cas de maladies graves qui nécessitent l'intervention de thérapeutes spécialisés. Le Niger est débordé par la surpopulation carcérale et l'inadéquation, de ses pénitenciers, au long séjour de détenus radicaux, comme le révélait, en 2021, le Rapport alternatif³³ d'un collectif d'associations, devant la Commission africaine des

³² Ministre nigérien de la Justice, des droits de l'homme et garde des sceaux, déclaration officielle, sur la situation carcérale, au 31 décembre 2024 : « *Nous sommes à un taux de surpopulation carcérale allant parfois de 141% à 400% pour la prison civile de Niamey, c'est pour vous dire qu'il y a vraiment la surpopulation carcérale, mais quand même bien que la personne soit un détenu, c'est aussi un être humain qui a des droits qui doivent être promus et respectés* », Agence nigérienne de presse (Anp), 14 février 2025.

³³ *Examen du 15ème rapport périodique de la République du Niger sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples*, pages 17-18, Banjul, 68^{ème} session ordinaire 14 avril au 04 mai 2021.

droits de l'Homme et des peuples. Les 41 établissements, dont 37 maisons d'arrêt et une Maison centrale de haute sécurité fonctionnent avec un minimum de moyens alors que le nombre des prisonniers, tous délits confondus croît, sans répit.

Ainsi, la situation des trois établissements du pays est loin d'être reluisante. La Maison d'arrêt de Niamey, initialement d'une capacité de 445 personnes, accueillait, en 2024, 2258 détenus, soit un taux d'occupation de 401%. Celle de Tahoua rassemblait, à la même date, 411 au lieu de 250 places prévues à sa construction. La Prison de haute sécurité de Koutoukalé déborde. De 170 en temps normal, elle passe, désormais, à 327, soit un surplus de 172 %.

Les conditions de vie dans les prisons étudiées ont un impact direct sur les détenus. L'environnement inhumain - surpeuplement, violence, frustration sexuelle, malnutrition - entraînent des conséquences dévastatrices sur la santé mentale et physique. Il accentue, par voie de conséquence, les comportements criminels et l'exposition à la toxicomanie ; in fine, la précarité endogène intensifie la propension à se radicaliser, ne serait-ce que par dépit. La conduite de l'isolement et le manque d'accès à des soins adéquats, à l'éducation et aux programmes de réhabilitation y alimentent le cycle du désespoir d'où la réceptivité accrue à la culture du sacrifice au nom de Dieu. L'administration pénitentiaire du Burkina Faso et du Niger explique avoir été confrontée à des cas de démence. Le traitement de cette pathologie s'avère très ardu, en prison.

4. Echec des politiques carcérales, vivier de recrutement des candidats au jihad

Les conditions de détention quelle qu'en soit la victime – de droit commun ou jihadiste - peinent à atteindre les standards minimaux de respect des droits du prisonnier. De la surpopulation à la malnutrition, au traumatisme physique, à l'instinct de vengeance, les prisonniers soumis à un défi vital, bricolent, sur le tas, des biais de résilience qui leur servent d'exutoire en leur permettant de supporter, a minima, l'impact de l'épreuve. La déchéance subie et le défaut de thérapie

appropriée se traduisent par l'atteinte à leurs facultés de clairvoyance. En réaction quasi-mécanique, les prisonniers inventent des attitudes et des comportements de résistance à la machine broyeuse, qui sont interprétés comme un surcroît de radicalisation. Des jeunes détenus, affaiblis par l'environnement hostile de la prison ou soumis au stress chronique, tombent dans une vulnérabilité accrue à la propagande des fauteurs de jihad. Le mauvais traitement sature, parmi eux, la haine et le sentiment de vengeance et de frustration contre l'État et l'ensemble du corps social, à l'exception de leur ethnie d'origine.

A des degrés différents, la massification des traitements inhumains³⁴ en détention exacerbe la rancune, mêlant le triple poison de l'ethnicité, de la religiosité et de la révolte. Partout, sur le champ de l'étude, de telles circonstances favorisent l'accroissement de la susceptibilité du détenu et la porosité de son esprit à embrasser l'utopie de l'extrémisme, en particulier la prescription de reprendre les armes, dès sa sortie. L'expérience du traitement inéquitable ou injuste, dont ils se plaignent, constat enregistré à maintes reprises, occupe une place centrale dans les récits de la majorité des prisonniers interrogés. A cet égard, rejoindre un groupe violent qui promet et promeut la félicité éternelle et le voisinage de Dieu, devient pour le détenu désespéré, le moyen royal de réagir à l'insupportable, de le contenir. En plus d'avoir franchi le seuil critique de la douleur et de l'acrimonie, la privation de la liberté, à elle seule suffit, à déclencher, chez lui, la quête d'un exutoire radical à l'enfermement. La propension au sacrifice, esthétisé ici-bas et rémunéré dans l'au-delà, compte parmi les retombées les plus concrètes de la radicalisation à huis-clos³⁵.

³⁴ Le 17 octobre 2024, le Conseil des ministres ivoirien adoptait un « *projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de la Détention. L'organe est une autorité administrative indépendante chargé de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ». Déjà, en 2017, la même instance entérinait un « *projet de loi autorisant le Président de la République à faire adhérer l'Etat de Côte d'Ivoire au Protocole Facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée le 18 décembre 2002 à New York* », Communiqué final du Conseil.

³⁵ Abdoul Razak Idrissa (2020), *Surpeuplées, les prisons nigériennes sont des incubateurs pour les djihadistes*, Voice Of America.

Les entretiens réalisés en prison démontrent la résurgence ininterrompue des cas d'auto-victimisation. Au lieu de se culpabiliser de la commission d'un crime, des détenus, citant en exemple la disgrâce de leur sort, disent être en butte à des directives discriminatoires. Ils l'interprètent comme le signe supplémentaire que les pouvoirs publics tiennent à les humilier, voire à atteindre ainsi l'ensemble de leur communauté, indifférenciée, celle des musulmans opprimés. Nombre de détenus peulhs déplorent une ségrégation connexe à l'ethnie et à la culture. « *La politique de l'État burkinabé est l'épuration, la spoliation des Peulhs au profit des Mossis. Avant d'arriver à ce niveau de violence, nous Peulhs, avons été humiliés dans les restaurants, dans les transports en commun. Nous sommes considérés comme des sous-hommes* ³⁶ ».

Les déclencheurs émotionnels, telles la vengeance et la riposte à l'humiliation, sont de puissants instruments de radicalisation, à la merci des meneurs djihadistes. En agissant sur l'inconscient et les affects spécifiques à chaque détenu, les leaders parviennent à convaincre, les autres prévenus, de la valeur religieuse de la souffrance. Ainsi, ils canalisent la frustration et le désarroi vers la reconquête de la dignité compromise et le recouvrement de l'estime de soi, avant l'accès au Firdaus, le niveau supérieur du paradis auxquels le martyr se destinent, d'entre tous les croyants. En prison, les prédicateurs s'en donnent à cœur joie. Ils réussissent à retourner, contre le système carcéral, la violence symbolique de l'isolement, quand ils convoquent les figures tutélaires des premiers disciples de l'islam, jadis objet de persécution, de mépris et de spoliation de la part des tribus polythéistes de l'Arabie. En cela, la variable religieuse fructifie une patiente attente de réparation après le jugement dernier, dans un contexte de quête du sens perdu.

³⁶ Entretien avec B. A, un détenu de la prison de haute sécurité au Burkina Faso. Il affirme n'être mêlé à aucun acte de terrorisme. Son interpellation résulterait de la vengeance : « *Il y a quelques années, j'ai refusé d'accorder un prêt d'argent à un notable du village, qui en avait besoin pour se soigner. Par la suite, le monsieur décède. A l'époque, son enfant a juré de me faire regretter l'acte. Ce dernier est aujourd'hui Vdp, alors, il expliqua, à ses collègues et aux militaires, que j'étais l'un des relais locaux des terroristes dans le village* ».

A la détresse, la faim et la crasse, s'ajoutent l'incertitude et l'affliction morale. La description des réalités de l'univers carcéral confère, à l'existence de l'humain, en ce lieu, la valeur d'une lutte primitive de survie. Des détenus confessent avoir rejoint les radicaux islamistes, afin d'en obtenir nourriture et protection financière. Pour leur part, les chefs charismatiques exhibent plutôt une détermination sans faille à poursuivre l'antagonisme avec les réalités du dehors, peu importent les contraintes de la détention. Forts de défendre l'idéal religieux et l'ethnicité, ils y engagent temps, énergie et fortune.

Généralement, ils sont commerçants, transporteurs, orpailleurs et éleveurs. Ils disposent d'un pouvoir financier généré par des activités dans les secteurs primaire et secondaire. Pendant leur emprisonnement, les parents restés libres assurent la continuité de l'entreprise. Les détenus nantis avant l'arrestation récoltent toujours de l'argent et des vivres, grâce aux visiteurs. A la Prison de haute sécurité de Ouagadougou, la limitation du don extérieur à 5000 Fcfa par semaine n'est pas totalement appliquée. Les mesures restrictives sont moins respectées, du fait de la corruption, du favoritisme et du laxisme ambiant des agents de garde. Des individus, en prison, parviennent à disposer de sommes importantes.

Des prisons explorées par la présente étude, le Pôle pénitentiaire d'Abidjan paraît le plus exposé à la permissivité et, étrangeté, le moins concerné par la récidive. Le Pôle est confronté à une perméabilité débonnaire. En plus de la circulation de l'argent d'une provenance intraçable, des détenus radicaux détiennent des téléphones portables, qu'ils cachent à l'intérieur des cellules. Ils communiquent facilement grâce à la 4G. Régulièrement, des opérations sont menées pour « arracher » les smartphones. En 2023, au cours d'une seule fouille-surprise, près de 400 appareils ont été saisis. Les articles confisqués se retrouvent, en sous-main, sur le marché parallèle de la prison. L'un des gardes confie en avoir identifié, à la revente, juste une semaine après leur mise sous scellé. Il importe de le rappeler, le Pôle pénitentiaire d'Abidjan abrite, depuis 2016, plus de 400 détenus pour des faits de terrorisme, un nombre en augmentation perpétuelle.



Pôle pénitentiaire d'Abidjan, novembre 2023, source yop.l-frii.com

5. La prison instrument de lutte contre le terrorisme : Effet boomerang ou dispositif probant ?

Au titre de la perception rationnelle-légaliste-républicaine, la prison revendique l'achèvement de la chaîne pénale. Elle prétend promouvoir et donner vie à un dispositif d'exécution de peines, contre l'être asocial, pour immuniser la société et reconvertir, le contrevenant, à la vertu. Ici, il y a lieu de questionner l'ambition, au regard des données factuelles que l'étude a permis de collecter. Se pose, d'emblée, la question de la récidive. Si, globalement, la prison semble avoir réussi à punir et dissuader la majorité des délinquants ordinaires, elle peine, tout de même, à démontrer son efficacité dans la transition, du crime conventionnel au jihadisme. L'adversaire à ramener sur le droit chemin n'est plus aussi familier. A présent structuré par une idéologie de combat, de conquête des espaces et des esprits, il tient tête et mord, à la moindre faille de vigilance. L'hypothèse de la prison comme cadre privilégié de l'apprentissage du jihad mérite davantage

d'intérêt, des chercheurs en sciences sociales et des décideurs au sommet de l'Etat. Sa gestion ne saurait rester du seul ressort de l'administration pénitentiaire. Si, en théorie, la question de la récidive³⁷ et de l'exemplarité de la peine est abordée par les politiques carcérales, elle demeure, un angle mort de la pratique dans chacun des pays étudiés. L'un des défis, jusque-là irrésolus, consiste à placer ensemble, par ignorance et/ou défaut de moyens, tous les détenus accusés de faits de terrorisme. Parmi eux, certains échouent, là, sur la foi d'une dénonciation infondée, d'un soupçon non étayé, d'une erreur d'appréciation par les services de sécurité ou les militaires au front. Quelques-uns sont accusés de fournir une logistique aux jihadistes mais sans aucune forme d'adhésion, hormis la tentation du gain mercantile. L'absence de filtrage des catégories de prévenus extrémistes expose, l'établissement, à l'inoculation du venin. Durant le séjour carcéral, notamment entre les phases d'interrogatoires dits de comparution simple et au fond, se noue la rencontre du loup et des brebis. Le temps équidistant des deux périodes relève, certes, d'une réglementation par les législations nationales mais, compte tenu du nombre, de la diversité et de la complexité des dossiers, des juges débordés, ordonnent puis reconduisent, la détention préventive, pendant plusieurs mois, voire années. A posteriori, le magistrat s'enlise dans le dilemme caractéristique du traitement judiciaire de la radicalisation : En dépit d'une imputation initialement vide ou erronée, l'individu se radicalise entretemps puis, à défaut d'indices suffisamment probants, il bénéficie d'un non-lieu. Le dernier cas de figure tient de l'exception mais il n'en renferme pas moins le danger d'une semence toxique au-dehors.

En effet, au regard des données de l'enquête, la seconde hypothèse ne met pas le prévenu, pour autant, à l'abri d'un engagement jihadiste, après sa libération. Durant le séjour carcéral, il aura appris des versets martiaux du Coran, quantité

³⁷ Problématique soulevée, au 18^{ème} siècle, par Cesare Beccaria : « *Le but des châtiments ne peut être dès lors que d'empêcher le coupable de causer de nouveaux dommages à ses concitoyens et de dissuader les autres d'en commettre de semblables. Il faut donc choisir des peines qui, toute proportion gardée, fassent l'impression la plus efficace et la plus durable possible sur l'esprit des hommes, et la moins cruelle sur le corps du coupable* ». In Clément Eloi (2014), *Le Droit selon Beccaria*, Revue juridique de l'Ouest.

de hadiths épiques et des rudiments de la glose. L'immersion dans la religiosité agressive lui servira d'outil de distinction et de valorisation sociale. L'adhésion au jihadisme irrigue, opportunément, son inclination à se venger de sa condition de paria. Le cas de H.I est une illustration éloquent du basculement. Interpellé, selon le juge, à la suite d'une dénonciation calomnieuse, il sera relaxé au bout de 3 ans de procédure. Après sa libération de la Prison de haute sécurité de Ouagadougou, ne sachant où aller, il refuse de partir. En l'absence des dispositions légales autorisant son maintien, il se fait renvoyer de l'établissement mais sera capturé, au bout de quelques mois, après avoir lancé plusieurs assauts, avec les groupes terroristes, contre l'armée.

6. Absence ou faiblesse d'insertion post-prison et massification de la récidive

D'une manière générale, les États du champ de l'étude entérinent l'abolition de la peine capitale ou, du moins, la rendent légalement inexécutoire. Les détenus seront libérés sauf s'ils décèdent en détention ou purgent une réclusion à perpétuité. Le bon sens voudrait que le processus de leur réinsertion devienne l'argument-clé de toute stratégie vouée à éviter l'effet boomerang. Par expérience, la période de transition entre la prison et la reprise de vie en communauté est une nouvelle source de panique pour de nombreux ex-détenus, à cause des obstacles de l'acclimatation : L'opprobre, la défiance alentour, la pudeur craintive à affronter les regards, se faire accepter et s'insérer dans le corps social et professionnel, participent de la fragilité post-carcérale.

L'incarcération, en elle-même, produit une somme d'inconfort et de désagréments secondaires d'où l'incapacité, du détenu libéré, à expérimenter le vivre-ensemble, de son propre chef, sans violence et dans le respect de la loi. Beaucoup ont perdu des moyens de subsistance, des biens honnêtement acquis et des relations personnelles sur lesquels reposait leur convivialité. La prison africaine affecte, durablement, les liens familiaux et d'amitié et entraîne la déconsidération, à vie. Le risque de récidive d'un détenu extrémiste augmente, dans une proportion significative, si aucune préparation à la réinsertion ne lui est

offerte. Des individus libérés demeurent vulnérables à la radicalisation et au recrutement, surtout s'ils ne bénéficient d'un secours émotionnel et de l'affection de la famille proche. Dans l'imaginaire du jihadisme mondialisé, les ex-détenus, terroristes ou délinquants, revêtent, une valeur précieuse. Les recruteurs recherchent leur zèle à obtenir la rémission des péchés. Les chasseurs de tête se proposent, au nom de la solidarité et de la compassion que recommande la foi, de leur apporter une assistance morale et matérielle. La période de la traversée, de la prison à la vie civile, représente une embûche de taille sur le parcours de l'ex-prisonnier.

Avide de se rebâtir une dignité, après avoir démystifié la férocité sourde de la prison, l'ancien détenu aspire, encore, à la réinsertion et escompte son acceptation par la société. Le laps d'incertitude, particulièrement sensible dans l'itinéraire du prisonnier désormais libre, est exploité par les filières de recrutement, dont le pouvoir financier et le mécanisme artisanal d'insertion s'étoffent d'une offre de rachat, au travers de la communauté religieuse. Des interlocuteurs de l'équipe de recherche ont révélé la prise en charge, de certains ex-détenus, par des organisations terroristes dans les localités de Tillabéri et Diffa (Niger), Dori, Tilao, Kaya, Ouahigouya et Pama (Burkina Faso). Même, des associations islamistes, des zones péri-urbaines et des quartiers précaires des grandes agglomérations, s'intéressent au profil des ex-détenus. Selon les récits de plusieurs témoins, des personnes influentes, proches du notable malien Mahmoud Dicko, en ont enrôlé des dizaines, dans le cadre d'activités caritatives. En Côte d'Ivoire, une situation comparable est observée parmi les officines salafistes au nord du pays, notamment à Ouangolodougou, près de la frontière avec le Mali. Grâce à ses œuvres de prosélytisme, l'obédience manifeste un appétit à l'encadrement de délinquants détenus, qu'elle s'engage à resocialiser, par humanité et devoir religieux.

Quand les détenus ne sont pas récupérés par des groupes terroristes, des mouvements islamistes non-violents s'y essayent, pour l'instant avec quelque

succès. Au départ, ils leur accordent un financement de reprise d'activité génératrice de revenu puis tentent de les reverser dans la communauté de réadaptation. Les ex prisonniers y expérimentent l'enseignement discret d'un nihilisme qu'imbibe la réfutation de la démocratie, des droits humains et de l'égalité des sexes. L'attachement de façade à une république frappée, selon eux, de vanité, d'injustice, de décadence et de mécréance sert de paravent sous lequel prospère une dissidence souterraine qui attend de s'exprimer lorsque le rapport de forces social penchera en leur faveur. L'emprise des mouvements prosélytes ou jihadistes, au moment où le détenu libéré a le plus besoin d'une solidarité de citoyens, forge ses loyauté et soumission à des instances résolument hostiles au libre-arbitre individuel.

A cet égard, le risque de récurrence atteint un paroxysme de dangerosité. Le tableau ci-dessous récapitule des informations brutes que des administrations pénitentiaires ont accepté de fournir. Il s'agit des données couvrant les années 2021 à 2023.

Tableau récapitulatif de la récidive, par établissement, pays et année

Etablissement et pays	Période		
	2021	2022	2023
Prison de haute sécurité de Koutoukalé (Niger)	13	17	08
Prison de haute sécurité de Ouagadougou (Burkina-Faso)	17	21	13
Maison d'arrêt de Tahoua (Niger)	05	08	03
Pôle pénitentiaire d' Abidjan (Côte d'Ivoire)	00	00	00
Maison d'arrêt de Niamey (Niger)	07	18	21

Comparatif des taux bruts de récidive par établissement, pays et année

Année	Maison d'arrêt de Niamey (Niger)	Prison de haute sécurité de Ouagadougou (Burkina-Faso)	Prison de haute sécurité de Koutoukalé (Niger)	Maison d'arrêt de Tahoua (Niger)	Pôle pénitentiaire d' Abidjan (Côte d'Ivoire)
2021	40,6%	28,8%	17,7%	6,6%	0%
2022	40,4%	30,9%	16,6%	11,9%	0%
2023	32,8%	26,5%	28,1%	12,5%	0%

IV - RECOMMANDATIONS : AGIR CONTRE LA RADICALISATION EN PRISON

1. Améliorer les politiques carcérales et la lutte contre la radicalisation en détention, un défi gigantesque

L'une des plus-values de la présente enquête réside dans les recommandations destinées à soutenir, qualitativement, les politiques carcérales d'insertion et de réinsertion des détenus. Dans le domaine complexe du contre-terrorisme, les

États du champ d'étude se retrouvent, tôt ou tard, en bute à la mauvaise gouvernance des prisons, qui les expose à des occurrences massives de radicalisation et de récidive. A la confluence du social et du judiciaire, l'insertion de personnes arrivées au terme de leur peine et d'autres extraites de la prison après l'arrêt de la détention préventive requiert l'usage de l'anticipation.

Le détenu libéré plonge dans l'inconnu, dénué de ressources, de logement, de travail et de réseau social. Le déficit de relation familiale, d'amis et d'emploi le fragilise plus durablement que derrière les murs. Au stress post-traumatique s'ajoute le défaut de mécanismes de restructuration de soi, pour reconquérir une place honorable à l'intérieur – et non en marge - de la société des opportunités et de la non-violence. Les indicateurs collectés certifient la pertinence d'admettre l'écart entre la prévention de la radicalisation et l'exercice de la déradicalisation, sous peine de continuer à reproduire les ressorts de la menace jihadiste là où l'Etat et la collectivité croient la neutraliser. Avant de s'investir dans une politique de réinsertion, le moment est venu d'un audit des pratiques éprouvées, à la lumière de leur avortement.

2. La mise en place du contre-discours

La déradicalisation, mécanisme controversé³⁸ s'il en est, s'apparente à un ensemble d'oraisons, d'arguments et de comportements devant aboutir au désengagement du sujet radicalisé. Il ne doit plus se sentir motivé à exercer la vengeance ni éprouver de la haine à l'égard de la différence mais, au contraire, embrasser le désir de réintégrer son environnement, de se réconcilier avec lui et l'Autre. L'entreprise de resocialisation peine, cependant, à détacher l'individu-cible de l'attraction qu'exerce, sur lui, la vigueur du dogme. La déradicalisation réussie aboutit à l'abandon concomitant de la violence et des idées qui la sous-tendent. Elle nécessite un suivi au plus près, du détenu, sur le long terme ainsi que la connaissance fine des déterminants religieux. D'après la somme des données recueillies, il paraît peu réaliste d'envisager un seul modèle de déradicalisation au vu de la pluralité des profils de détenus extrémistes. Dans le contexte africain, la majorité d'entre eux éprouve une détestation profonde, à l'endroit de l'Etat et des

³⁸ Lire *Abou Fadima, premier djihadiste condamné au Burkina Faso*, enquête de Sophie Douce du quotidien Le Monde, à l'intérieur de la Prison de haute sécurité de Ouagadougou, 26 octobre 2021 : « *Quand vous avez des chefs djihadistes avec des bandits et des suspects, la prison devient un haut lieu de radicalisation* », alerte le procureur (Emile Zerbo). « *Dans un tel environnement, Abou Fadima ne changera pas et restera un danger pour la société. « Mon cœur est devenu dur, je ne crois pas en la justice, on continuera de combattre jusqu'à la fin* », clame d'ailleurs le détenu en boubou blanc, avant d'être reconduit à sa cellule par un gardien en treillis ». Lire l'intégralité de la série en 4 volets. De retour au Burkina Faso pour Le Monde, Sophie Douce en a été expulsée le 1^{er} avril 2023

traditions non-arabes, qui confine, parfois, à la haine de sa propre culture et de toute forme d'altérité.

L'étude des profils laisse transparaître une infinité de mobiles d'engagement, dont la religiosité reste le fil conducteur et le vocabulaire de la synthèse ; l'ethnicité, la vengeance, le besoin de sécurité, la quête de justice, le refus de se résigner à la misère, et le rejet de la compétition capitaliste par le mérite hantent la conscience confuse de détenus en général déclassés, que handicape l'inadaptabilité à la vitesse d'évolution du monde moderne. En prison, les facteurs pratiques de résilience s'érodent au profit de la sacralité et des promesses de l'invisible. La dynamique de déradicalisation doit prendre en compte trois étapes dont la première est le contre-discours.

2.1. Il est l'œuvre des oulémas, qu'ils soient exégètes ou jurisconsultes. L'espace ouest-africain n'en manque. Pour produire du résultat durable, leur action privilégiera, en amont, l'immersion auprès de l'individu ou du groupe traité. C'est, là, un travail de circonspection, de discussion et d'écoute. La mise en place du contre-narratif consiste à polémiquer avec le détenu radicalisé sur l'historicité des controverses relatives à l'activation du jihad et aux règles de la vie en société. Avant de se lancer à l'assaut du dogmatisme, l'éducateur volontaire prendra certaines dispositions, à savoir catégoriser les détenus en deux parties : Il distinguera les plus instruits en islam, des apprentis qui fondent leur fanatisme sur des connaissances parcellaires ou imaginaires. Il est impératif, pour les guides religieux, d'animer l'échange, en partant de l'endoctrinement erroné pour le comparer aux valeurs universelles que le monothéisme enseigne. Ensuite, il abordera, par comparaison, le socle éthique de l'Etat de droit et les appels, du Coran, au respect des fondamentaux de la laïcité que sont la liberté de conscience et de culte, le bon voisinage et les vertus du pardon. Le négociateur déconstruira les certitudes servant à la radicalisation et démontrera, à rebours de celle-ci, les versets du livre saint vantant l'immunité de l'individu et l'autonomie de son rapport au culte, contre la part d'artifice et d'exagération. La démarche

prouvera l'anormalité du cas, sa singularité circonstancielle, sans y désigner une pathologie. Il mettra en exergue les incohérences et inexactitudes glanées dans le littéralisme et dévoilera la dissonance cognitive qui pousse, les détenus, à promouvoir l'apologie de la violence sous paravent du sacré.

2.2. La deuxième étape se cristallise dans l'accompagnement psychologique de l'individu radicalisé. Son interlocuteur s'efforcera d'identifier ses points de vulnérabilité. A cette étape, il faut savoir jauger le ressenti du sujet quant à son incarcération : Dénî, colère, dépression, résignation sont autant de symptômes rémissibles. Le détenu qui accepte le dialogue sera poussé à puiser, en lui-même, les ressources préalables à sa renaissance, hors des sentiers sinueux du pathos et des sollicitations de l'héroïsme.

2.3. La troisième, rappelle l'importance du suivi pluridisciplinaire et institutionnel de long terme. A cette étape, il faut, d'ores et déjà, mettre l'accent sur les liens familiaux et l'économie, comme obligation de gagner sa vie sans tuer ni se résoudre au sacrifice ultime. De nombreux détenus radicalisés se méfient de renouer avec l'entourage antérieur soit parce que ce dernier aura subi les conséquences négatives de leurs actes, soit du fait de sa mécréance alléguée. Travailler à rétablir la confiance et l'acceptation au sein de la parentèle proche recèle des pistes de conciliation et d'apaisement à ne pas négliger.

Jusqu'ici, l'expérience de déradicalisation engagée entre 2016 et 2022, au bénéfice de combattants repentis³⁹ de Boko Haram et d'autres enseignes du jihad n'a produit qu'un résultat mitigé. L'exemple des dizaines de combattants resocialisés au camp de Goudoumaria, dans le sud-est du Niger, n'a pas ralenti la dynamique de renouvellement des rangs du Gsim, de l'Eigs, de lswap et, tout récemment, des milices Lukawara. Pire, la tentative deviendra l'un des griefs

³⁹ Bénédicte Kurzen et Camille Drouet Chades (2024), *Avec les repentis de Boko Haram*, Revue XXI.

contre le Président Mohamed Bazoum, partisan du dialogue avec les mouvements terroristes, ainsi accusé de trahison par ses tombeurs militaires en juillet 2023. L'abandon du programme après le putsch, l'annulation du processus d'amnistie en contrepartie de la reddition et l'arrêt consécutif du financement par les partenaires occidentaux ont mis fin à l'expérience. Il convient de le souligner, celle-ci n'a pas été entamée en prison, à l'inverse de la déradicalisation par la controverse religieuse que la Mauritanie, l'Algérie et le Maroc ont pu mener à terme avec un bilan assez probant. Le Niger a plutôt privilégié le modèle d'accords d'apaisement entre les autorités et des groupes belligérants, sous les auspices de notables de la société civile. Ni le Burkina Faso ni la Côte d'Ivoire n'ont entamé une expérience similaire laquelle nécessite, de la part du personnel en charge de la déradicalisation, une expertise poussée en Charia et théologie islamique. L'expertise locale leur fait défaut.

3. Libération du détenu, création et/ou redynamisation des mécanismes d'assistance sociale post-prison

La gestion post-carcérale constitue un défi de taille aux États, dans un contexte de flambée d'une violence terroriste qui s'exprime souvent sans préavis. Les outils répressifs et martiaux mènent une lutte au-jour-le-jour qui échoue à cerner le spectre élargi de la conflictualité terroriste. Certes, face à l'hydre du jihadisme, les autorités travaillent en interministérialité mais, dans le cadre de la gestion des détenus, la coopération marque le pas. Jusqu'aujourd'hui, les polices scientifiques du Sahel et du golfe de Guinée n'ont pas encore établi un fichier commun des empreintes génétiques et papillaires, en appui à la vigilance de l'amont.

4. Harmonisation des cadres inter-institutionnels : Préalable à la libération du détenu terroriste

Le détenu terroriste se distingue du criminel de droit commun. Le degré d'exercice de la violence et les finalités de celle-ci les placent aux antipodes, l'un de l'autre. Le délinquant ordinaire est guidé par la jouissance et l'avidité à mieux vivre, tandis

que le terroriste poursuit un projet d'uniformisation et de soumission de l'humanité, quitte à y dilapider sa vie et celle des autres. Sur la voie de l'aller sans retour vers la cité idéale que la charia seule guide, il ne cesse d'investir, en milieu ouvert et clos, la représentation moniste du monde dont il avale les sentences et s'échine à les réaliser, peu importe le coût. L'emblématisation de la tuerie à visée religieuse, constitue, selon les jihadistes, la dernière étape de l'élection sur le chemin de la droiture. Avant de libérer un détenu extrémiste, des réunions inter-institutions s'imposent, d'abord sous le regard avisé de la police et des psychologues. La démarche permet de soupeser le danger et d'éclairer les décisions, après la libération. La situation de l'ex-prisonnier demande la coordination entre les organismes convergents et les invite au travail collaboratif, de manière à partager l'information et prendre, de conserve, les dispositions relevant de la gestion de la menace tacite ou de tout autre enjeu en suspens après la libération. La relation doit être maintenue entre la police, le renseignement et les services pénitentiaires. Leur concours post-détention est indissociable de l'éventualité de la rechute dans la radicalité et de la rapidité du passage à l'acte violent.

Dans la sous-région, peu d'États disposent de données à jour sur le devenir social des condamnés ou des prévenus libérés. A l'heure actuelle, compte tenu de l'extension du terrorisme en Afrique et du rôle que remplit la prison dans l'appoint tacite aux auteurs de trouble, il est urgent de garantir l'accompagnement des détenus sortants. La récidive guette chacun. La rectification souhaitée prendra sa source, en prison, à quelques mois de la libération. La précaution permet, avant l'échéance, de mettre à contribution les structures régaliennes et familiales d'assistance au détenu. La réinsertion progressive appelle, le prisonnier en instance de sortie, à quitter l'institution, plus tôt, durant quelques jours, sous caution d'un référent fiable, afin de préparer son retour à la vie civile, renouer le lien familial et d'amitié et même rencontrer d'éventuels employeurs.

Des maisons de transit bref ou des centres de transition adaptés à l'apprentissage assisté de la réinsertion correspondent, dorénavant, à un besoin de sécurité, parce que la libération sans parachute comporte une part d'imprudence. Les lieux d'hébergement-pilote offriront, au détenu, le gîte et le couvert d'une normalisation planifiée, sans éluder la faculté de veiller à sa reconversion balbutiante. Le détenu est en attente d'une interaction valorisante avec le monde extérieur, y compris les parents, les connaissances et les endroits familiers. L'enquête de terrain prouve qu'un grand nombre de personnes rescapées de la prison, au terme d'un séjour long parmi les radicalisés, cumulent des difficultés de réadaptation à la liberté. Au moment de leur libération, celles qui sont moins prises en charge affichent un scepticisme critique à l'endroit des politiques d'insertion ou de réinsertion. L'incertitude de leur sort participe des circonstances aggravantes de la récidive. L'aide psychosociale après la prison est un scrupule de bon sens, dans un univers aléatoire où le rapport entre le crime, la pauvreté et l'idéologie islamiste n'est pas totalement établi.

D'après l'investigation menée, la surinterprétation du rôle radicalisant de la pauvreté, par une légion de chercheurs et d'experts, complique l'efficacité des essais de résilience. La pauvreté contemporaine ne se résume pas à l'insuffisance de la nourriture, du confort ou du volume de la consommation des ménages. Des milliers de détenus endurent un cumul de frustrations et de lacunes que le dénuement matériel n'explique pas toujours. Le faible niveau d'instruction moderne et de formation professionnelle, la reproduction et l'entretien de la haine en vase clos, la solitude sociale et la violence domestique brouillent également l'efficacité de l'engagement, par les Etats et les institutions internationales, à restreindre les fabriques de l'extrémisme. L'indigence immatérielle favorise la radicalisation.

L'accompagnement en milieu ouvert concerne toutes les personnes qui achèvent leur peine, profitent d'autres formes de fin de poursuite et les libérables sans suivi

judiciaire. Généralement, la sortie de détention représente, pour la personne incarcérée, une épreuve qui la fragilise, à nouveau. Le temps de l'apparence inoffensive et de la demande d'aide est propice à une rechute dans les situations et comportements d'avant, d'où découlait l'appel à la violence.

Les deux premiers mois de liberté, d'après la somme des entretiens, sont hypercritiques. La probabilité de la récidive y grimpe en flèche. L'accompagnement immédiat ressortit autant à la nécessité de prévenir le désordre qu'au devoir de porter assistance à une personne en danger. Dans les États couverts par la recherche, les mécanismes d'assistance sociale sont inexistants ou d'une efficience gommée par la banalisation et l'impunité de la corruption. Quelques détenus, parmi une majorité plutôt peu encline à l'épanchement autocritique, reconnaissent que la perte des repères familiaux dès après la libération, les avait conduits à renouer avec le jihadisme qu'ils commençaient à blâmer. Deux détenus récidivistes dans les deux prisons de haute sécurité du Niger et du Burkina Faso, disent l'amertume d'avoir perdu leurs familles, biens meubles, épouses, enfants et bovins. Ils l'avouent, durant la période d'errance entre les localités, libres enfin, ils ont bénéficié d'un secours multiforme, par les groupes terroristes auxquels ils n'étaient pas toujours affiliés.

5. Le renseignement pénitentiaire et sa mutualisation avec les services connexes

Les administrations pénitentiaires des pays du Golfe de Guinée disposent de capacités d'anticipation et d'entrave limitées face aux agissements des groupuscules terroristes dans les prisons. Leurs capacités d'observation et d'analyse du comportement des détenus radicalisés relèvent, pour le moment, du bricolage localisé. Un état des lieux plus spécifique permettrait d'affiner la réponse à un défi pressant. Le renseignement pénitentiaire, dans les établissements qui accueillent des jihadistes et des islamistes à risque, réclame une étude à part et un enseignement pratique au profit du personnel affecté à une tâche aussi exigeante.

A la Prison de haute sécurité de Ouagadougou, il existe des tentatives de noyautage (cf. supra) aux dépens des détenus radicalisés. Des techniques de renseignement humain sont ainsi mises en œuvre. Au-delà, les Etats n'ont pas développé suffisamment de capacités opérationnelles et technologiques d'infiltration.

Le renseignement pénitentiaire travaille sur des individus et des groupes, privés d'autonomie. Pour protéger les valeurs morales et républicaines de la société, il se livre à un espionnage de proximité. Les individus-cibles peuvent être de profils et de motifs de détention variés. Ils vivent et interagissent, ensemble, dans un espace clos où s'entrechoquent l'hostilité, la précarité, l'appel à la solidarité mécanique et le primat de l'esprit de corps tribal. Se conjuguent, ainsi, une résilience de pis-aller et le combat aliénant de la survie, qui se traduisent par la disponibilité constante à élaborer et parfaire des stratagèmes de violence à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. La mission du renseignement en vase clos est particulièrement sensible. La détection des signes de radicalisation et la prévention de la révolte carcérale obéissent à une méthodologie, à une démarche scientifique qui comprend l'observation discrète, la collecte, la vérification et l'analyse de l'information. Les professionnels du renseignement pénitentiaire doivent davantage se familiariser aux méthodes d'évaluation du risque et des besoins, dans le cadre du confinement légal. L'acquisition de telles compétences alimente, aujourd'hui, des cycles d'enseignements dans des universités et écoles dédiées. Le service public de l'intelligence s'apprend. Idéalement, il requiert aussi le concours de la technologie. Caméras discrètes, capacités de sonorisation des cellules, interception des communications et des données de connexion, usage de logiciels espions, recèlent autant de possibles encore sous-estimés.

La meilleure façon d'acquérir des connaissances utiles sur les détenus est de mieux les connaître. C'est là que réside la véritable clé de la sécurité dynamique. La sûreté collective se prépare par le maximum d'interaction pacifique avec les prisonniers. Dès lors, émerge une expertise de terrain, certes pas facilement

observable mais dont l'apport à l'anticipation de la menace coûte bien moins cher que le tout répressif.

CONCLUSION – RECOMMANDATIONS

Ces dernières années, le terrorisme, par ses méthodes de dissuasion et sa rhétorique d'intolérance à l'objection, résiste, de plus en plus et avec force, aux politiques de sécurité conventionnelle. Les postures martiales et répressives des forces armées et de l'appareil judiciaire n'en viennent à bout. Les acteurs terroristes, en phase de prospection puis de recrutement, procèdent, au début, par des actions non violentes de séduction. Ils approchent des personnes et des groupes sociaux potentiellement réceptifs. Leur offre inaugurale met en avant la prééminence de l'idéologie qui, de prime abord, ne convoque pas la transgression du droit temporel. Ici, leur approche prudente et placide prospère à l'abri des appareils de l'État, lesquels, en général, ne traitent que de la violence concrète, rarement de ses prémices intellectuelles. Aussi, la distorsion entre les habitudes et réflexes de la sécurité opérationnelle et la maturation sournoise du terrorisme assure, aux jihadistes l'avantage d'avancer, anonymes, sous couvert d'une religiosité devant quoi les décideurs tremblent, de crainte de passer pour hostiles à l'islam et aux musulmans. La crainte de passer pour islamophobe participe des causes d'évitement, de contournement et d'édulcoration face à la réalité ascendante du jihadisme. Le monde de la recherche n'en est exempt.

En dépit de la concentration des forces coalisées et nationales contre le terrorisme, les mouvements extrémistes du verbe élargissent sans cesse la géographie de leur influence et impriment, sur une frange de fidèles en nombre croissant, la puissance de l'impérium, sans avoir à user de contention physique. Dans les diverses déclinaisons du salafisme, grandit le projet califal de la théocratie, sous des dehors de sérénité, de quiétude, d'orthodoxie morale et de piété. Certes, avec des moyens plus heurtés, le jihadisme poursuit un but identique. C'est cette réalité des deux vitesses convergentes que la plupart des pouvoirs africains refusent d'évoquer, s'enfermant, alors, dans le piège du déni

bienveillant. La menace terroriste, autrefois, localisée au Sahel atteint, en 2024, le cœur du Golfe de Guinée. Cinq États de cet espace sont sous pression dont trois ont déjà subi des attaques d'envergure. A l'instar de nombreux autres pays du monde, l'approche des gouvernements étudiée ici repose sur quelques piliers de défense, dont l'action judiciaire, par définition instance de poursuite et de condamnation. Dans ce schéma classique, la prison constitue un outil de premier secours. En même temps, elle actionne la riposte de la société contre le crime mais ne l'en préserve. Il faut plus, beaucoup plus, pour vaincre le jihadisme, que l'illusion d'une victoire à venir par le développement, les tribunaux ou le déploiement des armes.

L'extension du terrorisme, durant les deux dernières décennies soumet, la prison, à rude épreuve. Ses nouveaux pensionnaires ne correspondent nullement à la population qu'elle devait accueillir ; l'islamisme défie la rationalité carcérale. Ses acteurs, dedans et au dehors, se convainquent toujours de la justesse et de la magnanimité⁴⁰ d'un élan sans fin. Ils confortent leur résolution par le rodage, sans cesse renouvelé, d'une radicalisation qui épouse les contours des aires de réclusion criminelle. Des données recueillies sur le terrain, il ressort que l'ensemble des établissements pénitentiaires sont confrontés d'abord à l'idéologie, d'où la pertinence de la présente étude. Il fallait s'interroger sur la crédibilité de la menace et, le cas échéant, en mesurer les manifestations et les mécanismes institutionnels de prévention et de lutte.

Après avoir exposé et disséqué les exemples démontrant que la prison est un incubateur de radicalisation, il y a lieu, à présent, de mener des études de complément sur l'ethnographie de l'extrémisme en milieu carcéral. En sus de la doxa, l'ethnicité est aussi un dénominateur d'attitudes sectaires, car les détenus commencent à se reconnaître et se regrouper selon les affects de l'appartenance à une tribu, au sens primitif. L'étude valorise, au moyen de la recherche et du

⁴⁰ En Arabe, *Chahama*, dont le synonyme, *Fouroussia*, exprime la chevalerie, la bravoure. Pourtant, aucun des deux mots ne figure dans le Coran.

débat public, le dépassement de certains tabous à dire la vérité. Elle contribue à réévaluer et améliorer l'architecture de la prison et de ses moyens, en premier les instruments et finalités du renseignement pénitentiaire.

BIBLIOGRAPHIE-REFERENCES

- Amina Mohamed (2025), « *Déclaration lors de la réunion de haut niveau* », Siège des Nations unies, New York. Onu Info.
- Cesare Beccaria 2023, *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion, préface de Robert Badinter.
- Jean-François Bayart (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, Paris.
- Max Weber (1995), *Sur les trois idéaltypes wébériens* », Revue européenne des sciences sociales, n° 101.
- Michel Foucault (1975), *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Hugues Portelli (1974), *Gramsci et la question religieuse*, Paris, Anthropos.
- Gérald Bronner (200), *Fanatisme, croyances axiologiques extrêmes et rationalité*, Paris, Presse universitaires de France (Puf).
- Pierre Conesa (2015), *Quelle politique de contre-radicalisation en France*, Conférence à l'Institut d'études politiques de Paris.
- Farhad Khosrokhavar (2014), *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll « *Interventions* ».

- Harvey Wolf Kushner (2002), *Lectures essentielles sur le terrorisme politique : Analyses des problèmes et perspectives pour le XXI^e siècle*, New York, Gordian Knot.
 - Elisabeth L. Kangambega (2024), *Le système pénitentiaire burkinabé*, prison-insider.com
 - Conseil national des droits de l'homme (Cndh), 2023, *Rapport de visite des lieux de garde à vue en Côte d'Ivoire*
 - Abdoul Razak Idrissa, 2020, *Surpeuplées, les prisons nigériennes sont des incubateurs pour les djihadistes*, Voice Of America
 - Bénédicte Kurzen, Camille Drouet Chades (2024), *Avec les repentis de Boko Haram*. Revue XXI.
 - Sophie Douce (2021) *Abou Fadima, premier djihadiste condamné au Burkina Faso*, Le Monde.
 - Ministre nigérien de la Justice, 2025, *Déclaration officielle sur la situation carcérale*, Agence nigérienne de presse (Anp).
-

ANNEXE RECAPITULATIF

Recommandations	Impacts	Autorités concernées
Un fichier commun des empreintes génétiques et papillaires, en appui à la vigilance de l'amont	Favoriser la coopération judiciaire, du point de vue de la prévention	Administration pénitentiaire
Accompagnement, en milieu ouvert, des détenus en voie de déradicalisation	Garantir la pérennité du processus de déradicalisation	Administrations pénitentiaire et sociale
Suivi social avant et après la sortie de détention	Eviter la récidive.	Administrations pénitentiaire et sociale
Développer l'expertise en matière de Charia et de théologie islamique	Apporter un contre-discours adapté à l'idéologie	Autorités religieuses Direction des cultes
Organiser le renseignement pénitentiaire	Mieux connaître les profils radicalisés	Administration pénitentiaire
Mieux étudier l'ethnisation de la radicalité en prison	Améliorer la connaissance des processus de radicalisation en prison	Universitaires, experts

Table des matières

Remerciements	
Résumé.....	
Introduction	1
I - LA DYNAMIQUE DE LA RADICALISATION DANS LES PRISONS EN AFRIQUE DE L'OUEST	7
1. Germes, signes et discours	7
2. Processus de radicalisation en détention.....	8
3. Stratégies et mécanismes de recrutement par les groupes terroristes dans le milieu carcéral	11
4. La prison, incubateur d'extrémisme	14
5. Attitudes et surenchère de radicalisation en prison	16
II - UN ESPACE D'INTERACTION AVEC LES ACTEURS TERRORISTES.....	22
1. Adhésion à l'idéologie et soutien aux, combattants, à partir de la prison.....	22
III - LES POLITIQUES CARCERALES FACE A LA MENACE JIHADISTE	25
1. Évaluation, par les États, des politiques carcérales et du risque de radicalisation ...	25
III-LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN DETENTION	29
1. Des programmes de prévention par l'administration pénitentiaire : Burkina Faso et Niger	29
2. Emprise des codétenus et effet de la politique carcérale	31
3. Les conditions de détention et le corollaire de la radicalisation	32
4. Echec des politiques carcérales, vivier de recrutement des candidats au jihad	34
5. La prison instrument de lutte contre le terrorisme : Effet boomerang ou dispositif probant ?.....	38
6. Absence ou faiblesse d'insertion post-prison et massification de la récidive.....	40
IV - RECOMMANDATIONS : AGIR CONTRE LA RADICALISATION EN PRISON	43

1. Améliorer les politiques carcérales et la lutte contre la radicalisation en détention, un défi gigantesque	43
2. La mise en place du contre-discours.....	44
3. Libération du détenu, création et/ou redynamisation des mécanismes d'assistance sociale post-prison	47
4. Harmonisation des cadres inter-institutionnels : Préalable à la libération du détenu terroriste	47
5. Le renseignement pénitentiaire et sa mutualisation avec les services connexes	50
CONCLUSION – RECOMMANDATIONS.....	52
BIBLIOGRAPHIE-REFERENCES.....	54
ANNEXE RECAPITULATIF.....	56